

Merkur

de letzebuenger

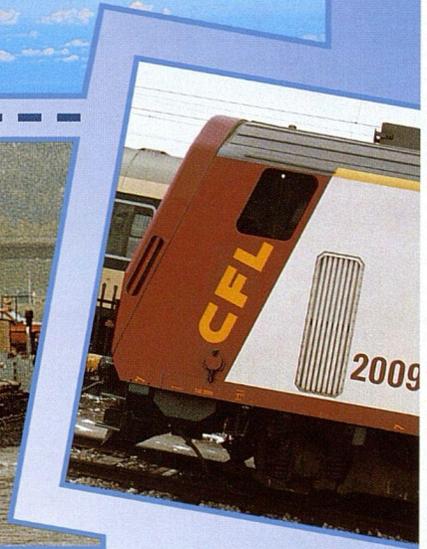
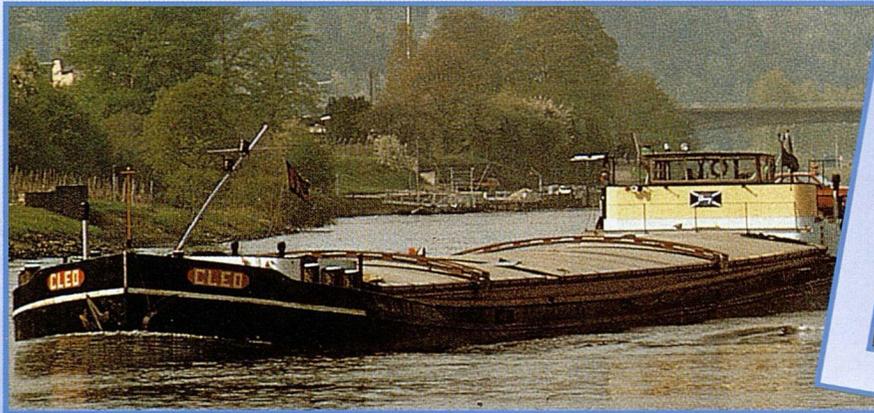
Merkur

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

8•97



- Le secteur des transports
- Cours du soir 1997/1998
- La rémunération salariale

S-MultiLine



**Ech maache mir
d'Liewen méi einfach,**

**well ech hun méng Bank
bei mir um Büro.**

"En fait, au bureau, je suis relié à ma banque par ordinateur, grâce au logiciel S-MultiLine. Cela me permet d'agir plus rapidement et de réinvestir les fonds disponibles plus efficacement. Je ne voudrais plus m'en passer. C'est un véritable outil de travail."

*Roland Kieffer
Directeur financier*

ELECTRONIC BANKING
mécht villes méi einfach.



SPUERKEESS

Investitionen im Transportbereich: eine Absicherung des Standortes

Sieht man sich die Zahlen an die im Entwurf des Staatshaushaltes für das Jahr 1998 für Investitionen im Transportbereich enthalten sind, so erkennt man deutlich, daß die Regierung viel Wert darauf legt, Luxemburg in diesem Bereich mit modernen Infrastrukturen auszustatten und an das internationale Verbindungsnetz anzuschließen.

Nach Angaben des STATEC verfügt das Land zur Zeit über ein Straßennetz von 2.855 km, worunter 118 km Autobahnen fallen. Sowohl die Eisenbahn als auch der Flughafen verzeichnen seit Jahren einen Zuwachs bei den beförderten Passagieren und der transportierten Fracht. Nur der Hafen von Mertert hat 1996 gegenüber dem Vorjahr ein leicht rückläufiges Ergebnis erzielt.

Investitionen im Transportbereich und in den Verbindungsinfrastrukturen bedeuten eine wichtige Maßnahme zur Unterstützung und Förderung der kommerziellen, industriellen und wirtschaftlichen Aktivitäten eines Landes. Die Einfuhr über Luftweg, Schiene oder Straße erlaubt der hiesigen Industrie in kürzester Zeit die benötigten Rohmaterialien zu beschaffen, um die Produktion am Standort Luxemburg zu erhalten. Die gleichen Verbindungen erlauben ein schnelles, unkompliziertes Ausliefern der fertigen Waren in die ganze Welt. Diese vielfältigen Möglichkeiten stellen, neben fiskalischen, rechtlichen, politischen und administrativen Rahmenbedingungen, ein unerläßliches und wichtiges Element für die nationale Volkswirtschaft im europäischen und weltweiten Wettbewerb dar. Die zentrale geographische Lage Luxemburgs in Westeuropa erlaubt darüber hinaus verstärkt Vorteile aus den bestehenden Transportinfrastrukturen zu ziehen.

Daher unterstützt die Handelskammer jede Initiative in Richtung Ausbau oder Verbesserung der bestehenden Verkehrsinfrastruktur. Der Bau der Nord-

straße bedeutet für den Norden des Landes eine Chance, sich an das internationale Straßennetz anzubinden und ermöglicht gleichzeitig neue Industrien und Betriebe in den angrenzenden Gemeinden anzusiedeln. Die dadurch geschaffenen Arbeitsstellen werden in großem Maß den Einwohnern dieser Gemeinden einen Lebensunterhalt garantieren.

Der Anschluß an die Saarautostrade wird das bestehende Autobahnnetz ebenfalls ergänzen. Der Transitverkehr in Richtung Saarland wird dadurch außerhalb der Wohngebiete bleiben und die Lebensqualität der Bewohner nicht länger einschränken.

Die Gründung einer eigenen Cargogesellschaft durch die nationale Eisenbahngesellschaft stellt einen weiteren Schritt ihrer Modernisierung in Richtung Erschließung neuer Geschäftsmöglichkeiten durch Anpassung und Annäherung an den Markt dar. Eine angepaßte Zusammenarbeit mit anderen Verkehrsträgern könnte die Knotenpunktfunktion des Güterterminals Bettemburg nur verbessern. Es dürfte sogar möglich sein, auf längeren Strecken die umweltrelevanten Vorteile des Schienenverkehrs zu unterstreichen.

Auch im Personentransport ergeben sich interessante Perspektiven. Das Projekt „Bus-Tram-Bunn“ soll die Synergie zwischen den Kollektivtransportmöglichkeiten nutzen, um den Automobilverkehr zu verringern. Das Angebot soll attraktiv gestaltet werden um gute, sprich regelmäßige Bus-, Zug- oder Stadtbahnverbindungen zu allen Gegenden des Landes zu ermöglichen.

Das Projekt sollte bereits jetzt in den geplanten Investitionen im Straßenbau mit berücksichtigt werden. Dadurch könnte unter anderem dem Stadthandel eine Möglichkeit zur Entwicklung geboten werden. Falls gute Verbindungen zwischen seinem Wohnort und der Einkaufsstadt bestehen, wird der Kunde bestimmt auf die kollektiven Transportmöglichkeiten zurückgreifen, da er sich des Parkplatzproblems bewußt ist.

Wenngleich die hier aufgezählten Projekte große Investitionen voraussetzen, so erlauben sie jedoch der luxemburgischen Wirtschaft ihre Aktivitäten zu entwickeln und somit Arbeitsstellen abzusichern oder zu schaffen. Es bleibt also von nationalem Interesse, weiterhin dem Transportbereich die benötigten Infrastrukturen zur Verfügung zu stellen.

Editeur: Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
Télex: 60174 chcom lu
E-mail: doc@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 18.800 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

SOMMAIRE

| | |
|----|------------------------------------|
| 2 | Dossier: Le secteur des transports |
| 9 | CCI |
| 11 | Euro |
| 11 | Environnement |
| 13 | Commerce extérieur |
| 19 | Formation |
| 26 | Emploi |
| 27 | Ventes spéciales |
| 32 | Legislation |
| 33 | Chronique Juridique |
| 37 | PME |
| 39 | Social |
| 39 | Tourisme |
| 41 | Saar-Lor-Lux |
| 43 | Innovation |
| 45 | Chiffres Economiques |
| 49 | Euro Info |
| 50 | Info Entreprises |

Le secteur des transports

Le transport routier de marchandises

Le contexte économique

Le transport routier de marchandises est un secteur économique en profonde mutation. Les mots-clés en sont l'internationalisation du trafic, le développement des flux tendus et l'intermodalité. Le développement des transports terrestres n'est plus concevable que dans un contexte global et multimodal.



L'avènement du marché unique et la globalisation des échanges ont imposé aux professionnels du transport routier des mutations et des adaptations profondes. Si dans le temps, le gros du trafic était constitué par le transport de matières premières industrielles ou énergétiques, désormais l'essentiel de l'activité porte sur le transport de produits semi-finis ou finis.

Ce ne sont pas seulement les contenus qui ont changé. La demande des clients a, elle aussi, profondément évolué. Souvent, les entreprises de transport se voient confier non seulement les flux de transport, mais toute la gestion de la logistique du client.

Aussi la valeur ajoutée du transport s'est-elle considérablement améliorée pour répondre à ces nouvelles exigences. Lorsque les industriels et les distributeurs généralisent les flux tendus, le stock zéro, le juste-à-temps, les prestations de transport utilisent les nouvelles technologies informatiques et de communication pour une meilleure efficacité.

Aujourd'hui, dans l'Union européenne, quelque trois quarts du trafic de marchandises, exprimé en volume, sont assurés par le transport routier. S'il est vrai que l'avenir du transport terrestre se trouvera dans l'intermodalité, ce qui veut dire la collaboration des différents modes de transports (route, rail, voie d'eau) pour offrir une prestation de transport homogène, optimisant les atouts de chacun, force est de constater que les différents modes de transports ne se font guère de concurrence.

En effet, la nature très différente de leurs prestations implique une certaine complémentarité. Le transport fluvial et le transport par la voie ferrée s'imposent tout logiquement pour de grandes quantités sur des distances plus importantes. Le transport par route, par contre, apporte une plus grande valeur ajoutée, notamment par son service de livraison de porte à porte. Il n'y a donc pas de réelle concurrence entre les modes de transport, puisqu'ils ne répondent pas aux mêmes besoins.

Harmonisation des règles

Le secteur du transport routier jouant un rôle imminent dans le développement de l'économie européenne, rôle accentué par la réalisation progressive du marché unique, a fait l'objet d'un nombre important de réglementations communautaires, tant sur le plan social, technique, environnemental que structurel. Sont notamment réglementés, les temps de conduite et de repos des chauffeurs et l'utilisation des tachygraphes, les poids et dimensions des tracteurs et des remorques, l'accès à la profession de transporteur, les taxes sur les véhicules, le péage des autoroutes, le transport de marchandises dangereuses, les limiteurs de vitesse et la libéralisation du cabotage.

Cette dernière réglementation (règlement (CE) no. 3315/94 du Conseil du 22 décembre 1994) prévoit d'ailleurs qu'à partir du 1er juillet 1998, l'accès de transporteurs non résidents aux transports nationaux de marchandises par route dans un Etat membre de l'Union européenne sera totalement libéralisé.

Le secteur du transport routier au Luxembourg

Le Luxembourg exporte la majeure partie de sa production industrielle et importe des volumes importants de matières premières, de produits semi-finis ou de biens d'investissements et de biens de consommation. Il compte nécessairement sur un secteur de transport bien structuré et performant. Les statistiques sur le secteur ne sont pas trop éloquentes et ne traduisent qu'imparfaitement son importance dans notre économie.



Néanmoins, les quelques indications suivantes documentent assez bien les éléments-clés.

- Quelque 360 entreprises de transport routier emploient ± 3.600 personnes dont ± 3.300 salariés et

réalisent un chiffre d'affaires annuel de $\pm 16,2$ milliards de LUF. Le parc de véhicules représente ± 4.400 camions d'un poids maximal autorisé supérieur à 3 tonnes.

- En trafic national, 26,361 mio tonnes ont été transportées, dont 19,321 mio tonnes pour compte propre, correspondant à 530,601 mio. tonnes kilométriques, dont 36,748 mio tonnes kilométriques pour compte propre (chiffres de 1995).
- En trafic international extérieur, c'est-à-dire le transport de marchandises sortant du Luxembourg vers l'étranger ou venant de l'étranger vers le Luxembourg, le STATEC compte pour 1995 un total de 12,596 mio. tonnes transportées, dont 2,776 mio. tonnes pour compte propre, représentant 3.341,362 mio. tonnes kilométriques, dont 320,476 mio. pour compte propre.
- En trafic national, le STATEC renseigne que 55.511.000 km ont été parcourus par les véhicules recensés, dont 63% sur des distances inférieures à 100 km.
- Pour le trafic international, le chiffre impressionnant de 203.126.000 kilomètres parcourus est fourni, dont presque 94% sur des distances supérieures à 150 km.
- Les transports internationaux, bilatéraux ou multilatéraux sont traditionnellement assujettis à un système d'autorisation. Si au niveau communautaire, les transports internationaux sont libérés de toute formalité d'autorisation, à l'exception toutefois du cabotage, tel n'est pas le cas pour les relations avec les pays tiers. Le Luxembourg a conclu des accords bilatéraux avec les États de l'Espace Économique Européen et les États membres de la CEMT (Conférence Européenne des Ministres des Transports) ainsi qu'avec d'autres États européens, de sorte que les entreprises de transports luxembourgeoises disposent globalement d'autorisations suffisantes en nombre leur permettant de jouer pleinement leurs cartes dans la concurrence internationale.

Les entreprises de transport luxembourgeoises sont regroupées pour la défense de leurs intérêts professionnels dans le Groupement Transports, affilié à la Confédération du Commerce de Luxembourg. Le Groupement Transport est par ailleurs signataire, avec les syndicats, de la Convention Collective pour les transports professionnels de marchandises par route qui règle les conditions de travail et de rémunération pour les ouvriers occupés dans le secteur.

Le transport routier de voyageurs

Pour le secteur des transports routiers de voyageurs, à l'exclusion des services réguliers d'autobus, le STATEC a recensé en 1994 112 entreprises, occu-



pant 302 personnes et réalisant un chiffre d'affaires de quelque 515 millions LUF.

Ces entreprises sont regroupées dans la Fédération Luxembourgeoise des Exploitants d'Autobus et d'Autocars (FLEAA) affiliée à la Confédération du Commerce Luxembourgeois. Une convention collective signée par la FLEAA règle les conditions de travail et de rémunération des chauffeurs et ouvriers du secteur.

Le transport aérien

Les transports aériens de personnes et de fret constituent un autre pilier très important et solide de l'économie luxembourgeoise.

Dans son bulletin numéro 8/96, le STATEC a publié une étude exhaustive sur l'impact économique de l'aéroport de Luxembourg. La note introductive de ce bulletin, qui en dit long sur l'importance de l'aéroport de Luxembourg dans l'économie nationale, est reproduite ci-après.

Plus de 1.2 millions de passagers ont utilisé l'aéroport en 1995.

Le volume du fret a plus que doublé depuis 1990. Plus de 286.000 tonnes ont été transbordées en 1995. Ce dynamisme est corroboré par l'évolution des mouvements « commerciaux » qui sont passés de 15.300 en 1984, année de l'extension de la piste, à 35.400 en 1994, soit une progression de 131% en 10 ans!

La contribution de l'aéroport au PIB aux prix du marché a été de 1,2% en 1994. Quelque 2.000 personnes travaillent auprès des compagnies aériennes résidentes et de l'administration de l'aéroport et environ 800 emplois (induits) dépendent indirectement de l'activité de l'aéroport, dont plus ou moins 350 pour la seule activité de transport aérien de fret. En termes de masse des salaires payés, cela représente au total près de 5,5 milliards de francs, soit quelque 2% de la masse salariale globale.

Le trafic aérien joue un rôle particulièrement important dans la balance des importations et des exportations de services. Si du côté des biens, la ba-



lance de la branche est négative (-2,1 milliards de francs en 1994), elle est largement excédentaire du côté des services (près de 9 milliards en 1994) contribuant ainsi de façon substantielle ($\pm 10\%$) à une balance des biens et services excédentaire.

Durant les quinze dernières années, les compagnies aériennes et l'aéroport ont réalisé des investissements nets de 31,5 milliards de francs.

Les importations et les exportations des entreprises luxembourgeoises par voie aérienne sont très faibles, aux alentours de 1%.

Si les compagnies aériennes de passagers, et en premier lieu LUXAIR, sont vitales pour notre économie en lui assurant de bonnes liaisons avec les centres économiques européens et nord-américains, le trafic fret ne joue qu'un rôle mineur dans les rouages de notre appareil de production. Il représente cependant un apport non négligeable pour l'économie en termes d'emplois: plus de 1.000 emplois directs et induits.

Depuis 1970, véritable phase de démarrage de l'aéroport, ce dernier a coûté 10,6 milliards de francs à l'Etat, dont 5,8 milliards (soit 55,3%) en frais courants et 4,7 milliards en dépenses d'investissement. Durant la même période, les taxes, les impôts et autres revenus perçus par l'Etat grâce à l'aéroport et auprès des entreprises liées à l'aéroport se sont chiffrés à quelque 12,7 milliards de francs (estimation).

Pour conclure, force est de constater que l'aéroport de Luxembourg constitue un outil de travail non délocalisable et un point d'ancrage pour une économie axée de plus en plus sur des services gourmands en moyens de télécommunication et dépendant étroitement

du potentiel de mobilité de leurs collaborateurs.

La navigation fluviale

Le STATEC recueille les données se rapportant à l'activité spécifique de la navigation fluviale à deux niveaux différents: le trafic passant par l'écluse de Grevenmacher et le chargement/déchargement effectué au port de Mertert. Selon cette source, les chiffres clés suivants peuvent être retenus:

Bateaux éclusés à Grevenmacher:

| | en amont | | en aval | |
|--|----------|-------|---------|-------|
| | 1990 | 1995 | 1990 | 1995 |
| Nombre de bateaux | 6.025 | 5.540 | 6.035 | 5.585 |
| Marchandises transportées (milliers de tonnes) | 5.004 | 5.161 | 3.833 | 3.780 |

Port de Mertert:

| | 1990 | 1995 |
|--------------------------------|-----------|-----------|
| Nombre de bateaux | 1.536 | 1.264 |
| Marchandises chargées | 947.379 t | 634.518 t |
| Marchandises déchargées | 735.009 t | 841.405 t |

En 1996, les transbordements ont diminué en volume de presque 15% par rapport à l'exercice 1995. Ce recul des activités s'explique par un recul de 3% pour les exportations et de 22,3% pour les importations.



Les Chemins de Fer

Un dossier sur le secteur économique des transports ne serait évidemment pas complet sans un chapitre réservé aux transports par voie ferrée.

Après la récente réforme du statut de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (CFL)

Chez nous, chaque expédition

suite à une réglementation afférente au niveau communautaire, la gestion du réseau est séparée de l'exploitation commerciale du trafic. L'ouverture du marché des transports par rail à la concurrence devra être accompagnée par un accroissement de la productivité et une approche orientée vers une meilleure rentabilité, notamment par un meilleur service à la clientèle.



Aujourd'hui, les CFL exploitent 620 km de voies ferrées, dont 528 km sont des lignes électrifiées. La société dispose du parc roulant suivant:

| | 1990 | 1995 |
|--------------------------------|------|------|
| locomotives Diesel | 61 | 57 |
| locomotives électriques | 19 | 19 |
| automotives Diesel | 6 | 2 |
| automotives électriques | 13 | 32 |

En trafic fret, 17.586.000 tonnes de marchandises ont été transportées en 1990 contre 16.500.000 tonnes en 1996. Le trafic international (départ/arrivée plus transit) représente quelque 85% de ce volume. Ce même taux vaut pour la part du transport international dans le chiffre d'affaires réalisé en 1996 par les

CFL dans le domaine du fret. En trafic intérieur, les minerais et déchets pour la métallurgie ainsi que les produits métallurgiques ne représentent plus que 51,5% du volume total transporté en 1995. En 1980, ce pourcentage était encore de l'ordre de 62,7%.

En 1996, les CFL ont réalisé un chiffre d'affaires global de 12,5 mio. LUF, en augmentation de 6,9% par rapport à l'année précédente. Le trafic voyageurs y compte pour 7,9% contre 21,5% pour le fret. L'année passée, les CFL ont employé 3.183 personnes.

Un nouveau B747-400F pour Cargolux Luxembourg

Cargolux Airlines a reçu récemment son quatrième B747-400. Avec cet appareil, Cargolux possède maintenant une flotte de huit Boeing 747 destinée à satisfaire la demande croissante de capacité de chargement.

Grâce à ces appareils ultra modernes, Cargolux peut fournir un service air cargo rapide et fiable à ses partenaires du secteur transports. Ce qui caractérise surtout le B747-400F, ce sont ses quatre zones d'air conditionné indépendantes, chacune pouvant être réglée à différents degrés, permettant ainsi de transporter sur un même vol des produits nécessitant des températures différentes.

Le Boeing B747-400 est également l'un des appareils les moins polluants grâce à des émissions de bruit et de gaz d'échappement très réduites.

Le prochain B747-400 arrivera à Luxembourg en novembre 1997. L'objectif de Cargolux est d'avoir, d'ici à l'an 2000, une flotte composée uniquement de 747-400.



Merkur 8 • 1997



ABELAG AVIATION
AIR TAXI SERVICES

Executive & Emergency Flights 24 Hours Day

☎ 47 98 99 10

Direct Flights to more
than 2000 Airports
from
Luxembourg

• Benelux leader in business aviation • More than 30 years experience

Luxembourg Airport • L-1110 Luxembourg • Fax : 47 98 99 15

Cargolux:**Changement dans l'actionnariat**

A la clôture de cette édition du Merkur, nous avons appris la nouvelle de la cession des parts détenues par Lufthansa dans Cargolux à SAirLogistics S.A., une branche de SAir-Group, la maison-mère de la compagnie aérienne Swissair. Lufthansa détient 24,5% du capital de Cargolux S.A., les autres parts étant détenues par un consortium de banques luxembourgeoises (44,69%), Luxair (30,5%) et quelques actionnaires privés (0,31%). Cette alliance repose sur un accord de coopération entre Cargolux et Swisscargo.

Swisscargo, la société internationale spécialisée dans le fret aérien, commercialise avec succès les capacités de fret des trois compagnies aériennes du groupe Swissair, Crossair et Belair/CTA et des compagnies belges Sabena, Sobelair et CityBird. Par ailleurs, Swisscargo loue et exploite pour son propre compte trois avions-cargo de type DC-10-30F.

Cargolux, fondée en 1970, est l'une des dix plus grandes compagnies actives dans le fret aérien international.

Ce nouveau partenariat s'avère bénéfique pour les deux sociétés. Cargolux accède au réseau mondial de Swisscargo, comprenant quelque 170 destinations dans 65 pays différents. De son côté, Swisscargo pourra développer considérablement sa capacité de fret grâce à un accord «blocked space» avec Cargolux.

D'autres synergies devraient en outre être possibles dans la vente, le marketing, l'administration et l'informatique. Cependant, les deux sociétés conservent leur autonomie.

SAirLogistics, Cargolux et Swisscargo sont convaincus que leurs clients bénéficieront ainsi d'une offre de fret aérien nettement renforcée à l'échelle mondiale. Grâce à cette alliance, les deux partenaires Swisscargo et Cargolux comptent parmi les cinq plus grandes compagnies du monde actives dans cette branche spécifique.

**L'avion et l'environnement**

L'avion fait partie de la vie de tous les jours. Il nous transporte sur de longues distances et achemine nos marchandises, valorise notre économie et améliore notre qualité de vie.

D'un autre côté, le transport aérien a un impact sur l'environnement. C'est un fait indéniable, mais il faut faire la part des choses entre la réalité et la fiction.

Les experts en matière d'environnement reconnaissent que les avions à réaction modernes deviennent de plus en plus silencieux et qu'ils n'affectent pas l'atmosphère de manière significative.

Une réalité différente des attentes

On a coutume de dire que les avions sont de gros pollueurs. Pourtant, ils n'entrent que pour 1% environ dans le rejet total des émissions nocives qui sont principalement le monoxyde de carbone, les hydrocarbures imbrûlés, les oxydes d'azote et le dioxyde de soufre. Ils produisent moins de 4% de gaz carbonique. L'aviation représente moins de 3% dans la masse totale de substances polluantes générées par toutes les formes de transport.

Cela étant, réduire encore davantage l'impact de l'aviation sur l'environnement représente un énorme investissement. Les nouveaux avions à réaction sont plus propres et plus silencieux que les machines plus anciennes, mais ils coûtent plus cher.

Luxair et Cargolux ont adopté les technologies les plus récentes en cette matière en éliminant de leurs flottes respectives les vieux avions bruyants de la génération antérieure. Au cours de la dernière décennie, les deux compagnies ont investi 19,4 milliards de LUF dans des appareils moins bruyants et moins polluants que ne l'exigent les normes actuelles. Ainsi, tout en augmentant leur capacité de transport de 10%, les B747-400F de Cargolux consomment 18% moins de carburant et produisent 37% d'oxydes d'azote en moins que leurs prédécesseurs B747-200.

En outre, le nouveau CargoCenter comprend des investissements de 100 millions de LUF uniquement en techniques de pointe pour la sauvegarde de l'environnement.

L'urbanisme autour de l'aéroport

Les bruits assourdissants des premiers avions à réaction avaient empêché les particuliers et les sociétés de s'établir dans les environs immédiats de l'aéroport. A mesure que les avions sont devenus plus silencieux, les constructions se sont progressivement rapprochées des pistes. Cependant, lorsque les promoteurs immobiliers construisent dans les abords directs de l'aéroport, les efforts d'investissement des compagnies aériennes dans une technologie silencieuse se trouvent considérablement réduits. Les projets de construction dans le voisinage de l'aéroport pourraient donner l'impression que le bruit des avions

Chez nous, chaque expédition
est une course gagnée contre la montre.



COMED

Les envois urgents... nous connaissons. Avec plus de 150 ans d'expérience et des millions de clients satisfaits, nous connaissons vos exigences: un service



rapide et sans faille. Et pour ne perdre aucune minute, nous enlevons votre envoi chez vous pour le livrer à son destinataire dans les meilleurs délais. **SI ÇA PRESSE, C'EST POUR EMS.**



P&T Division des Postes Service commercial L-2998 Luxembourg · Appel gratuit: 0800 3210 · Fax: (+ 352) 48 83 94 · E-mail: Service_Commercial_DP@EPT.lu

PRENEZ LE TEMPS DE GAGNER: DU 15 SEPTEMBRE AU 25 OCTOBRE, REMPORTEZ DE SUPERBES MONTRES SUR TOUTES VOS EXPEDITIONS EMS. ET PROFITEZ DE NOTRE OFFRE EXCEPTIONNELLE: 500.- LUF POUR TOUT ENVOI VERS LA BELGIQUE!



n'a pas diminué alors que les compagnies aériennes ont dépensé beaucoup d'argent pour obtenir ce résultat.

Réduire la congestion du trafic aérien pour réduire les émissions

95% des émissions autour des aéroports proviennent des industries, du transport en surface et des systèmes de chauffage. Les avions n'ont qu'un faible impact sur la qualité de l'air au niveau local. Les émissions proviennent des moteurs lors de l'approche, de l'atterrissage, des déplacements au sol et lors du décollage.

Toutefois, un contrôle du trafic aérien mal coordonné entraîne l'accroissement des émissions atmosphériques des avions contraints d'attendre les moteurs en marche. Un 747, par exemple, brûle 280 litres de carburant toutes les 5 minutes.

Souvent, la congestion du trafic aérien en Europe oblige les avions à dévier de leur trajectoire directe et à parcourir une distance de 30% supérieure à celle qui serait nécessaire pour atteindre leur destination. Les autorités aéronautiques devraient prévoir des trajectoires qui évitent les zones sensibles au bruit, réduire le temps de vol afin d'économiser le carburant et réduire les émissions, et ainsi diminuer les retards. L'Association européenne des compagnies aériennes (AEA) appuie les initiatives des gouvernements européens afin de réduire l'encombrement de l'espace aérien au bénéfice de l'environnement et de l'économie.

Le CargoCenter: des techniques de pointe pour la sauvegarde de l'environnement

Les concepteurs du nouveau CargoCenter, ouvert en 1996, ont alloué 100 millions de LUF supplémentaires pour la sauvegarde de l'environnement.

Ainsi, une centrale de cogénération électricité-chauffage-froid fonctionnant au gaz naturel alimente le centre entier et couvre tous les besoins en chauffage

et refroidissement. Comparé à un approvisionnement traditionnel en énergie, le nouveau concept à production combinée utilise 23% d'énergie primaire en moins pour produire les mêmes quantités d'électricité, de chaleur et de froid. En même temps, les pertes en chaleur inutilisable sont réduites de 49% à 26%.

Un bassin de 8.700 m³ et un réseau de canaux pour la collecte des eaux pluviales qui proviennent des zones réservées au stationnement des avions et des camions ont été aménagés.

Un équipement de manutention spécial pour les avions remplace la plupart des tracteurs ainsi que les générateurs mobiles fonctionnant au diesel, ce qui permet de réduire de 70% le bruit et les émissions dans l'atmosphère. Cela est possible grâce à un système efficace de manutention pour palettes, qui alimente les transporteurs de palettes pour le déchargement et le chargement des avions et grâce à un système électrique souterrain qui alimente ces avions en électricité.

Le temps d'entreposage du fret dans le Centre se réduit d'un tiers par rapport à l'ancien terminal. La nouvelle disposition permet aux marchandises de parcourir la plus courte distance possible entre les avions et les camions. Les véhicules de transfert semi-automatiques acheminent les palettes vers le système de stockage, éliminant ainsi le recours à des tracteurs à l'intérieur de l'entrepôt.

Le CargoCenter est également connecté au réseau autoroutier qui relie le Luxembourg à l'Allemagne, la France et la Belgique. Ainsi, les livraisons s'effectuent plus rapidement, le bruit et les émissions atmosphériques sont réduits, le trafic de camions sur le réseau routier secondaire et dans les quartiers résidentiels est éliminé.

Source: Luxair S.A., Cargolux S.A.,
L'aviation et l'environnement, 1996



La formation dans le secteur du transport

Parmi les activités de formation de la Chambre de Commerce, une part non négligeable est réservée au secteur du transport. Cette formation porte sur deux volets.

Le secteur des transports est un des rares secteurs où l'accès à la profession a été réglé au niveau communautaire. Le législateur national a confié à la Chambre de Commerce la mission d'organiser les cours de formation pour l'accès à la profession de transporteur de voyageurs et de transporteur de marchandises par route, dans le trafic national et le trafic international.

Depuis le début de ces cours, quelques 604 personnes ont été inscrites durant la période 1980 à 1996.

Parallèlement, la Chambre de Commerce a pris en charge la formation spécifique pour les conducteurs de véhicules transportant des marchandises dange-

reuses. Ce sont les conventions internationales ADR qui ont fixé les objectifs de sécurité dans ce domaine. Depuis le début de ces cours, 2.436 inscriptions ont été enregistrées par la Chambre de Commerce.

L'action de formation pour le perfectionnement des salariés dans le secteur du transport se diversifiera au courant de cette année.

Dans le cadre d'un projet de formation soutenu par le Fonds Social Européen, la Chambre de Commerce organisera à partir du mois d'octobre des séances de formation de chauffeurs de poids lourds au Centre pour conducteurs à Colmar-Berg.

Une autre innovation se situe à l'intersection du secteur du transport aérien et du secteur du commerce. Au courant des prochains mois débiteront des cours de formation spécifiques pour agents de voyages sous l'égide de l'IATA. Ces cours permettront aux candidats d'optimiser leurs compétences dans le domaine du transport aérien de voyageurs et de recevoir l'agrément d'agent IATA. La Chambre de Commerce sera reconnue comme Centre de Formation officiel de l'IATA/UFTAA.



International Chamber of Commerce
The world business organisation

Nouvelles publications

- No 939 E – Portable Encyclopedia for Doing Business with the United States
Unmatched resource for capitalising on opportunities in the USA
Price: 1.800 LUF
- No 543 E – Export-Import Basics
ICC Guide to the marketing, legal, financial, and transport aspects of international trade
Price: 2.010 LUF
- No 548 E – China Trade: the Risk Factor
This report puts the current situation into perspective, highlighting some of the main problems and suggesting precautions. It includes considerable detail on the Chinese financial system.
Price: 1.800 LUF
- No 417/4 EFSDI – Key Words in International Trade (4th edition)
This dictionary provides a source of accurate and up-to-date business terminology in the five main languages of European trade.
Price: 2.500 LUF
- No 558 E – Trading with Russia Today
Trading with Russia can be profitable for foreigners if they know the pitfalls. This new report from ICC Commercial Crime Services explains the situation and provides some of the answers.
Price: 1.940 LUF
- No 470 E – Incoterms 1990 Software
Price: 10.550 LUF
- No 505 E – Incoterms in Practice
Experts examine the impact of technology and changing market practices on the commercial application of Incoterms. Covers Incoterms and the contract of carriage, EDI and electronic messaging, insurance and the UCP500. A must for all players in international trade.
Price: 1.870 LUF
- No 554 E – Counterfeiting in China
Price: 1.800 LUF
- No 556 E – International Sales Contracts and General Conditions (available soon)
- No 576 EF – Business Law in China
Analyses and assesses the current state of Chinese business law with particular attention to laws on trade with China, on direct investment and on the resolution of disputes, including extensive material on the financial sector.
Price: to be announced

- No 498 E – Business Guide to Privacy and Data Protection Legislation

Analyses the data protection legislation in 16 countries on three continents. It provides answers to the complex questions facing business decision makers in the area of national data protection law, the implications for costs and the specific legal questions involved in processing personal data in another country.

Price: 5.510 LUF

- No 937 E – The Law of International Trade

Published by Sweet & Maxwell, the book deals with the practical issues of international trade, including guidance on the drafting of arbitration clauses, procedure enforcement and an explanation of the different concepts of trade. Very valuable as a first point of reference.

Price: 6.000 LUF

- No 574 E – Countering Counterfeiting

Short but concise practical manual describing the nature, scale and impact of product counterfeiting and outlining strategies that can be adopted to protect against it.

Price: to be announced

- No 941 E – The Future of Copyright in a Digital Environment

Examines the challenges to copyright posed by the internet and the emerging information superhighway.

Price: 3.130 LUF

- No 572 E – ICC Guide to Managing Interest Rate Risks

Looks at the factors that may change interest rates and goes on to examine how these changes can affect the economic and business environment. Sets out a simple model which any company can adapt to their own needs.

Price: to be announced

- No 565 E – Queries and Answers on the UCP500

The official opinions of the ICC Banking Commission.

Price: to be announced.

For further informations, please contact the International Chamber of Commerce, National Committee Luxembourg, Mr Edouard Georges (tel.: 42 39 39-801, fax: 43 83 26, e-mail: direction@cc.lu).

Mit uns ins eigene Heim.

Sie wollen sich den Traum vom eigenen Zuhause erfüllen? Und das schon bald? Wir helfen Ihnen dabei mit einer zinsgünstigen Finanzierung: mit dem Wüstenrot IDEAL Bausparen. Und der Staat hilft zusätzlich: mit großzügigen Steuervorteilen.

Beratung bei Ihnen zu Hause

Wenn Sie es wünschen, beraten wir Sie auch gern bei Ihnen daheim. Tagsüber - oder nach Feierabend.

Informationen und Beratung:

- bei allen BIL-Geschäftsstellen
- bei allen Agenten von LE FOYER
- oder direkt bei Wüstenrot Niederlassung Luxemburg.

ET MÉCHT EIS WIIRKLECH KENG
ËMSTÄNN, BEI IECH LAANSCHT
ZE KOMMEN.



wüstenrot

BANQUE INTERNATIONALE
A LUXEMBOURG **BIL**

Unsere Partner in Luxemburg

LE FOYER
Groupe d'Assurances

L'utilisation du symbole de l'Euro

Depuis la réunion du Conseil européen en décembre 1996 à Dublin, la Commission européenne utilise le symbole ci-dessus pour désigner la monnaie unique dans ses publications. Le symbole est depuis lors largement utilisé par les administrations nationales, les banques centrales et le secteur privé.



Le 15 juillet 1997, l'Institut Monétaire européen a reconnu le besoin d'un symbole distinctif pour désigner la monnaie unique et a soutenu le logo utilisé par la Commission.

Le symbole de l'euro a été créé par les services de la Commission européenne. Avant d'arrêter définitivement son choix, le

grand public a eu l'occasion de l'évaluer. Le symbole est inspiré par l'épsilon grec (renvoyant au berceau de la civilisation européenne) et à la première lettre du mot Europe, traversé par deux traits parallèles qui indiquent la stabilité de l'euro.

Pour affirmer le large soutien au symbole, la Commission invite tous les utilisateurs de monnaie à utiliser le symbole quand il est besoin de décrire des montants monétaires en euro.

La Commission a d'ailleurs entrepris les démarches nécessaires pour enregistrer le logo de l'euro auprès de l'Organisation Internationale de Standardisation (ISO). Cet organisme est responsable de la standardisation des tables de caractères, claviers, codes de transmission des caractères, etc. Le but de cette initiative est d'insérer le symbole dans les systèmes informatiques.

Une position privilégiée du symbole, en particulier sur les claviers d'ordinateurs, aidera les agents économiques dans leurs travaux de préparation à l'introduction de l'euro et promouvra l'utilisation du logo.

Chambre de Commerce Belgique-Luxembourg- Brésil:

Forum Eco-Business 1997

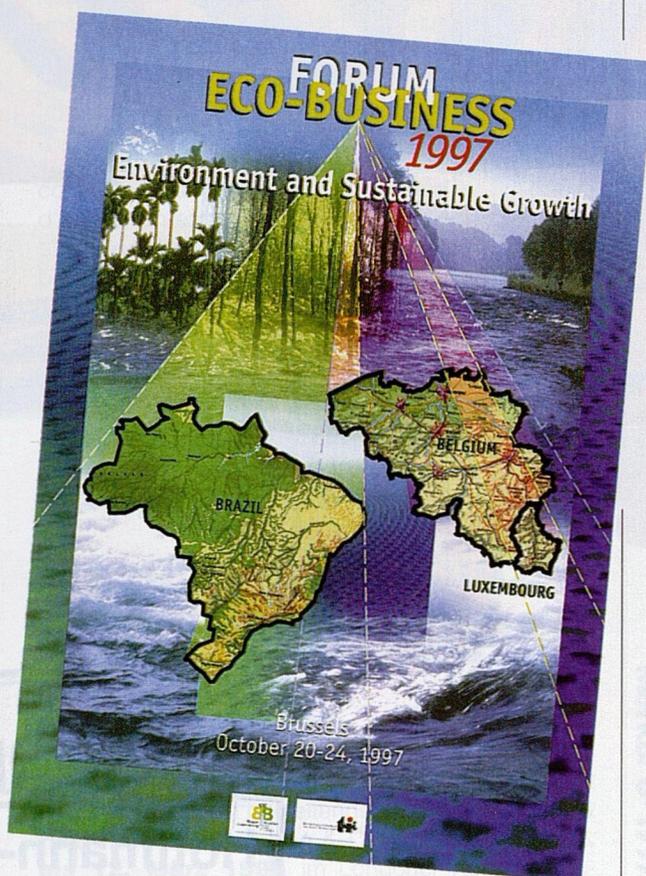
La Chambre de Commerce Belgique-Luxembourg-Brésil organisera **du 20 au 24 octobre 1997** à Bruxelles un Forum Eco-Business 1997, consacré à l'environnement et la croissance économique. Le but en est de rassembler les représentants des gouvernements et de l'industrie des trois pays Belgique, Luxembourg et Brésil.

Le Forum permettra de rencontrer et de nouer des contacts avec des entreprises présentant leurs dernières réalisations dans le domaine de l'environnement. La vision globale des perspectives brésilienne et européenne sera expliquée et discutée.

Cette rencontre se veut particulièrement intéressante pour les différents pays concernés. Ainsi, le Brésil pourra enrichir ses connaissances en matière de nouvelles technologies et alimenter les solutions environnementales déjà existantes.

Le forum se construit autour de deux parties principales, dont la première donne une vision globale des aspects légaux, sociaux, financiers et techniques, tandis que la deuxième partie comprend des groupes de travail et des visites.

Des renseignements supplémentaires et les fiches d'inscription peuvent être obtenues auprès du Technological Institute, Mme Rita Peys, Desguinlei 214, B-2018 Anvers (tél.: 0032-3-2 16 09 96, fax: 0032-3-2 16 06 89, e-mail: rita.peys@ti.kvivi.be).



TOUT CE QU'IL FAUT POUR LES



PROS

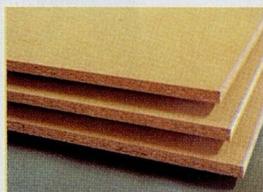


Le professionnalisme est un art qui se construit...

Des outils performants, à la pointe du progrès, le choix de matériaux de qualité adaptés à chaque utilisation, un savoir-faire et une rigueur exemplaires, une dose d'écoute et de disponibilité...

La recette est incontournable! Si vous pensez comme nous qu'offrir ces services à vos clients est un devoir, ensemble nous allons faire des miracles!

Avanti



Northern Opportunities '97

L'administration de la Région de Murmansk et le gouvernement provincial de Finnmark (Norvège) organisent en collaboration avec la «Northern Chamber of Trade and Commerce» la conférence «Northern Opportunities '97» **du 28 au 30 octobre 1997** à Murmansk (Russie). Cette conférence s'adresse aux représentants des institutions financières et d'investissement, aux entrepreneurs et industriels et aux agences touristiques.

Le but de la rencontre est de favoriser le développement des relations économiques réciproques entre la Russie et différents pays des continents européen + américain, d'établir des contacts commerciaux avec des investisseurs potentiels et des instituts financiers internationaux. On peut relever à cet égard que la région de Murmansk est l'une des plus stables de Russie en termes politiques et économiques.

Cette année, une attention particulière sera consacrée aux sujets suivants:

- climat d'investissement dans la région de Murmansk et possibilités de l'améliorer;
- produits pétroliers;
- économie d'énergie;
- production d'aliments, y compris traitement de poissons;
- tourisme;
- problèmes d'emploi.

L'inscription se fait moyennant le paiement de 300 USD. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus à l'adresse suivante: Department of External Economic Affairs, Murmansk Regional Administration (tél.: +815-2-553.449, fax: +47-789.10185).

China Fair '97 à Amsterdam

Du 11 au 13 novembre 1997 aura lieu la «China Fair '97» au World Trade Center à Amsterdam (adresse: Strawinskylaan 1, 1077 XW Amsterdam, Pays-Bas).

Cette foire est un lieu de rencontre pour hommes d'affaires souhaitant développer leurs relations commerciales avec la Chine. 70 producteurs et exportateurs chinois exposeront pendant trois jours leurs produits des secteurs habillement, textile, cuir, alimentation et boissons, décoration d'intérieur, articles de ménage, équipement de bureaux, produits chimiques, pièces automobiles et artisanat. Parallèlement à l'exposition auront lieu deux séminaires sur la politique d'investissement en Chine.

Pour plus de renseignements, les personnes intéressées peuvent contacter le «China-Europe Centre for Economic Cooperation (CECEC)», M. E. Baumann, World Trade Center, P.O. Box 30040, NL-3001 DA Rotterdam (tél.: 0031-10-405 35 05, fax: 0031-10-405 50 64, e-mail: cecec@worldonline.nl).

Côte d'Ivoire:

Forum pour l'investissement

Le Consul Honoraire de Côte d'Ivoire à Luxembourg nous informe que le gouvernement ivoirien organisera, en étroite collaboration avec l'ONUDI et en liaison avec le secteur privé, la deuxième édition du forum «Investir en Côte d'Ivoire» ou «ICI 97», **du 25 au 28 novembre 1997** à Abidjan.

«Investir en Côte d'Ivoire 1997» a pour objectif de promouvoir le potentiel économique et l'ensemble des opportunités d'investissement en Côte d'Ivoire dans un environnement économique rendu compétitif et incitatif par les réformes entreprises par le gouvernement depuis quelques années. Toutefois, un accent particulier sera mis sur la transformation des matières premières.

Cette importante manifestation permettra aux opérateurs économiques ivoiriens, non seulement de montrer leur savoir-faire, mais aussi d'établir des contacts d'affaires avec des investisseurs de tous les horizons (Afrique, Amérique, Europe, Asie et Océanie) dans un cadre de travail particulièrement propice aux contacts directs.

Un dossier complet du salon comprenant les conditions de participation ainsi que le formulaire d'inscription est disponible au Consulat de la République de Côte d'Ivoire au Grand-Duché de Luxembourg. Pour tout renseignement complémentaire, les entreprises intéressées par le forum peuvent contacter la Chambre de Commerce, Service Commerce extérieur, M. Edouard Vollmar (tél.: 42 39 39-313, fax: 43 83 26, e-mail: comex@cc.lu).

Großbritannien:

Gesundheitsschutz und Sicherheit am Arbeitsplatz

Die Britische Botschaft teilt mit, daß die Ausstellung zum Thema Gesundheitsschutz und Sicherheit am Arbeitsplatz mit begleitender Konferenz „Safety & Health at Work Exhibition & Conference“ **vom 10. bis 12. März 1998** im Londoner Ausstellungs-

gelände Earls Court stattfindet. Diese Ausstellung hat sich mittlerweile zur wichtigsten Veranstaltung auf diesem Gebiet in Großbritannien entwickelt.

Nach Angaben des Veranstalters ist die Nachfrage nach Standflächen so groß wie nie zuvor und 1998 werden sich voraussichtlich über 300 Firmen an der Ausstellung beteiligen. Man ist zuversichtlich, daß die 1997 erreichte Zahl von knapp 11.000 Besuchern nächstes Jahr noch überschritten wird.

Präsentiert werden in London zahlreiche Produkte und Dienstleistungen aus dem Bereich Arbeitsschutz, darunter persönliche Schutzausrüstungen (u. a. Ausrüstungen für Atemschutz, Augenschutz, Gehörschutz, Handschutz, Kopfschutz), Schutzkleidung und Schutzschuhe, Luftmonitore, Gasspür- und Gasmeßgeräte, Staubmeßgeräte, Schallmeßgeräte, Umweltschutztechnik, Einrichtungen für Feuer- und Explosionsschutz, Erste-Hilfe-Ausrüstungen und zahlreiche andere Produkte zur Verbesserung des Arbeitsschutzes.

Für weitere Informationen können Sie sich an die Außenhandelsstelle der Handelskammer Luxemburg wenden, Herr Edouard Vollmar (Tel.: 42 39 39-313, Fax: 43 83 26, E-mail: comex@cc.lu).

Chambre de Commerce de Malte:

150 ans d'existence: une conférence internationale

Au cours de l'année académique 1997-1998, l'Université de Malte organise, en collaboration avec l'OMI, l'Institut du Droit Maritime International et la Chambre de Commerce de Malte une conférence internationale pour commémorer l'établissement de deux institutions importantes dans l'île de Malte. Il s'agit plus particulièrement du Consolato di Mare et de la Chambre de Commerce de Malte. Ces deux institutions jouent un rôle considérable dans le développement du commerce local et régional de l'île.

Le Consolato di Mare, établi en 1697, contribua largement à la codification et au développement du droit maritime et à l'instauration du droit maritime actuel. La Chambre de Commerce de Malte, fondée en 1848, regroupait les hommes d'affaires les plus importants de l'île. Au cours de ses cent cinquante années d'activité, la Chambre a apporté une dimension internationale au commerce et a su forger des liens étroits avec d'autres organisations du même genre des deux côtés de la Méditerranée.

La conférence internationale destinée à commémorer ces deux événements aura lieu **du 7 au 9 mai**

1998 dans l'île de Malte. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse suivante: Dr Carmelo Vassallo, Mediterranean Institute, University of Malta, Msida MSD 06, Malta (fax: 00356-33 64 50, e-mail: intof@cis.um.edu.mt).

Geschäftsverbindungen / Propositions d'affaires

1. Deutsche Firma sucht selbstständige Vertriebspartner in Luxemburg für folgende Konzepte:
 - Matratzenreinigung
 - Schadstoffprüfung, Prüfung von Innenräumen und Gegenständen.
2. Deutsche Firma sucht Partner in Luxemburg für Lederbekleidung der Spitzenklasse.
3. Mittelständiges Maschinenbau-Unternehmen mit den Schwerpunkten Richttechnik, Vorschubtechnik und Anlagentechnik in der blechverarbeitenden Industrie sucht Vertreter in Luxemburg.
4. Bundesweit tätiges, stark expandierendes Vetriebunternehmen im Bereich Sicherheitstechnik mit einem weltweit eingeführten Produkt sucht Kooperationspartner.
5. Société belge active dans la fabrication de badges et objets personnalisés servant à la communication au sein des entreprises et lors de congrès, conférences et autres manifestations cherche un importateur ou représentant au Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises une série de propositions d'affaires, de propositions de partenariats et de coopération pour consultation. Pour tout renseignement, les personnes intéressées peuvent contacter la Chambre de Commerce, Service Commerce extérieur, Mme Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315, fax: 43 83 26, e-mail: comex@cc.lu

Qualitymanagement

QS 9000
VDA 6.1
Total-Quality-Management



**ISO
9000
ff**



jünker
INGENIEURBÜRO

Kürenzer Str. 13 · D-54292 Trier
Tel. 00 49-6 51 / 2 42 47
Fax 00 49-6 51 / 2 42 84
Email info@juenker.de
Internet http://www.juenker.de

Nos intérimaires
sont toujours
à la hauteur.



Photo: A. Ernoult
MILADIS

Avant d'accueillir un intérimaire au sein de votre équipe, certaines questions se posent. Aura-t-il réellement les compétences nécessaires? Sera-t-il vraiment à la hauteur? Chez Adecco, nous connaissons parfaitement les possibilités de chacun de nos intérimaires. Donnez-nous seulement 24 heures pour trouver exactement la personne qu'il vous faut. Leader au Luxembourg avec un fichier de plus de 5.000 intérimaires et 200 professions, tous secteurs d'activité confondus, Adecco propose un service certifié ISO 9002, toujours prêt à répondre aux demandes les plus diverses et précises. Sans délais.



Toutes les ressources du travail temporaire.
Place de la Gare, 26. L-1616 Luxembourg. Tél.: 48 25 51-1. <http://www.adecco.lu>

Visite d'une délégation polonaise

Une délégation d'hommes d'affaires polonais rendra visite à la Chambre de Commerce **le mercredi 22 octobre 1997 à 9.00 h.**



La liste des membres de la mission polonaise est la suivante:

- ADAM I EWA
activité: coopération dans le domaine du tourisme et des activités culturelles et artistiques
- DABEX
activité: outils de découpage et usinage des métaux (couteaux de Wagner et Landis), trousse à outils
- FAKRO SARL
activité: fabrication et commerce de fenêtres de toitures, de plastique pour recouvrement des toitures – importations de matériaux de construction et matières premières pour production de fenêtres
- FRANPOL SA
activité: enceintes acoustiques, hauts-parleurs, articles électroniques- importations de matériaux pour l'assemblage de hauts parleurs et pour enceintes acoustiques
- KORSERWIS SC
activité: services de traitement anti-corrosion et de réparations pour constructions métalliques
- ORTAL-DEKOR SARL
activité: tissus de décoration pour rideaux et ameublement, cravates et vêtements
- UNIMA SARL
activité: portes et cloisons coupes-feu- importations de cadres en acier et aluminium, fenêtres pour toitures, verre pour la construction
- UNITRA SA
activité: électronique utilitaire
- ZAKO-FARM SC
activité: fabrication de produits cosmétiques

- ZONE ECONOMIQUE A STATUT SPECIAL DE LE-
GNICA

activité: accueil d'investisseurs étrangers

Les entreprises intéressées par une rencontre avec les entreprises polonaises peuvent contacter la Chambre de Commerce, Service Commerce Extérieur, Mme Edith Stein (tél.: 42 39 39-316, fax 43 83 26, e-mail: comex@cc.lu).

Séminaire d'information OBCE à Bruxelles le 21 octobre 1997

Projets d'investissements 1998/2010 et politique d'achats de la «Deutsche Bahn AG»

La DB AG internationalise son marketing d'achat

L'OBCE en coopération avec la debelux à Cologne organise le 21 octobre 1997, à 14.30 heures, à la salle «Fabiola» de l'hôtel WTC Président à Bruxelles, une séance d'information à l'intention de nombreux secteurs de l'industrie belge et luxembourgeoise susceptibles d'être intéressés par la politique d'achats de la «Deutsche Bahn AG».

L'intérêt de cette séance est d'autant plus grand qu'à sa suite, une journée de contacts d'achats avec la «Deutsche Bahn AG» est d'ores et déjà programmée par la debelux en coopération avec les instances officielles belges et luxembourgeoises de la promotion à l'exportation pour le second trimestre 1998 à la Maison belge à Cologne.

1. Le premier intervenant, Monsieur Jürgen GRÜBMEIER, Dipl.-Ing.-Irr, ingénieur civil ayant grade de Directeur, est membre de la Direction du département **Réseau-Projekte 21**, Frankfurt am Main /



Berlin. Sa conférence abordera les différents thèmes suivants, dans le cadre des «Projekte 21»;

- description des «Projekte 21»: grands projets de modernisation des installations de la „Deutsche Bahn AG“ dans un ensemble de grandes gares et carrefours ferroviaires. Ces projets, aujourd'hui au stade de l'étude de faisabilité, se réaliseront entre 1998/1999 et 2010 et recouvrent un volume d'investissement de plus de 10 milliards de DM.
- reformatage interne et externe et mise en valeur des gares «Deutsche Bahn AG», comme centres modernes de commerce et de service; sont actuellement à l'étude, comme premiers projets, les gares de Stuttgart, Neu-Ulm, Sarrebruck, Francfort, Munich, Mannheim, Lindau, Magdeburg, Hambourg-Altona.
- participation des ensembliers industriels belges et luxembourgeois aux grands projets s'inscrivant dans le cadre «Projekte 21»;
- exposé des conditions d'attribution des marchés de construction et d'équipement de la «Deutsche Bahn AG», selon le droit européen, y compris la procédure relative aux groupements de soumissionnaires.
- aspects de la participation et de l'engagement de sociétés de placement immobilier dans le cadre de «Projekte 21».

2. Le second intervenant, Monsieur Hendrik STANSCH, licencié en sciences commerciales, est membre de la Direction générale - Achats du Konzern «Deutsche Bahn AG» et porte le titre de Responsable Marketing Achats/Projets, Frankfurt am Main/Berlin.

A la différence du premier intervenant, son exposé portera sur la politique des achats du Konzern «Deutsche Bahn AG» dans son ensemble. Monsieur Stansch exposera l'organisation, la structure, les volumes d'achats dans tous les secteurs d'équipements et de produits de la «Deutsche Bahn AG», dans lesquels les fournisseurs et prestataires de services belges et luxembourgeois peuvent intervenir:

- matériel roulant et ses éléments;
- techniques de sécurité et de télécommunication;
- matériel, machines et installations mécaniques;
- installations, prestations et matériel électroniques; énergie électrique;
- prestations de travaux d'ingénierie;
- fourniture et logistique de matériel de voie.

L'ensemble des besoins planifiés représente un volume d'achats de plusieurs dizaines de milliards de DM.

Conditions de participation: Les frais d'inscription s'élèvent à 4.000.- Luf par délégué (5.000.- Luf pour les firmes qui ne paient pas la rétribution annuelle à

l'OBCE), couvrant les frais de participation, documentation et de traduction simultanée.

En cas d'intérêt, veuillez contacter la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Edouard Vollmar, tél.: 42 39 39-315.

Mission économique et commerciale à New York et l'Etat du New Jersey



Du **1 au 4 décembre 1997**, la Chambre Américaine de Commerce au Luxembourg (AMCHAM-Luxembourg) et la Chambre de Commerce de Luxembourg organisent ensemble une mission économique et commerciale dans la région de la ville de New York et l'Etat du New Jersey. La mission a pour objet de promouvoir le commerce entre le Luxembourg et cette partie économique très importante des Etats-Unis et l'établissement d'entreprises américaines au Luxembourg.

La mission cherchera à faciliter les prises de contacts entre entreprises luxembourgeoises et américaines (partenariat, alliances, etc.) et à exposer les participants à l'environnement commercial et légal aux Etats-Unis. Le potentiel qu'offre les Etats de New York et de New Jersey sera exploré comme base d'opérations pour le marché américain.

En outre, la mission cherchera à présenter le Luxembourg aux entreprises américaines en tant que base idéale pour entreprendre des activités en Europe. Les activités manufacturières seront principalement ciblées, avec un intérêt spécial pour les petites et moyennes entreprises, les technologies nouvelles et les activités de R&D.

Pour des renseignements complémentaires, veuillez contacter la Chambre de Commerce, Madame Romaine Hirschler, tél.: 42 39 39-305, fax: 43 83 26.

IGEHO

21.11.-26.11.1997 Basel (CH)
Internationale Fachmesse für Gemeinschaftsgastronomie, Hotellerie und Restauration
Tel.: 0041/61/6 86 21 94

REASSORT CADEAU DECO

22.11.-24.11.1997 Paris (F)
Ausstellung für Geschenkartikel, Tischkultur, Schmuck und Accessoires
Tel.: 0033/1/45 56 09 09

ELENEX AT INTERBUILD

23.11.-28.11.1997 Birmingham (GB)
Internationale Ausstellung für Elektrotechnik
Tel.: 0044/171/4 86 19 51

EUROPLAST

24.11.-28.11.1997 Paris (F)
Internationale Ausstellung für Kunststoffe, Gummi und Komposite
Tel.: 0033/1/47 56 52 52

MIDEST

24.11.-28.11.1997 Paris (F)
Internationaler Zuliefermesse
Tel.: 0033/1/47 56 52 52

DRIVES

25.11.-27.11.1997 Nürnberg (D)
Internationale Fachmesse und Kongress für elektrische Antriebstechnik
Tel.: 0049/711/61 94 60

SIRCOM

25.11.-28.11.1997 Paris (F)
Internationale Ausstellung für Mobilfunkverkehr und Telekommunikation
Tel.: 0033/1/49 68 51 85

NORDIC LAB-XPO

26.11.-28.11.1997 Stockholm (S)
Internationale Ausstellung für Forschung, Industrie, Umwelt und Gesundheitsfürsorge
Tel.: 0046/8/749 41 00

BIENNALE FÜR ANTIQUITÄTEN UND KUNST

27.11.-30.11.1997 Luxemburg (L)
Tel.: 00352/4 39 91

COCOON

28.11.-07.12.1997 Brüssel (B)
Internationale Ausstellung für Inneneinrichtung und Design
Tel.: 0032/2/6 60 89 30

AMTEC

30.11.1997 Saarbrücken (D)
Amateurfunk- und Elektronik-Börse
Tel.: 0049/681/7 19 49

Für weitere Auskünfte steht die Handelskammer Ihnen gerne zur Verfügung (Mme Viviane Hoor, Tel.: 42 39 39-315, Fax: 43 83 26, E-mail: comex@cc.lu). Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Organisator vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

Cours du soir 1997/98

Comptabilité commerciale

1ère année / Débutants

1. Pourquoi la comptabilité?
2. Le bilan
3. Le compte Profits et Pertes
4. Le stock, un compte particulier
5. Le calcul des traitements et salaires
6. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
7. Les impôts directs et indirects et leur sort comptable
8. Les écritures de régularisation de fin d'année
 - L'amortissement
 - Les provisions
9. Exercices de récapitulation

Jour: lundi (luxemb.) 18h15 à 20h00
mercredi (franç.) 18h15 à 20h00

Durée: six mois

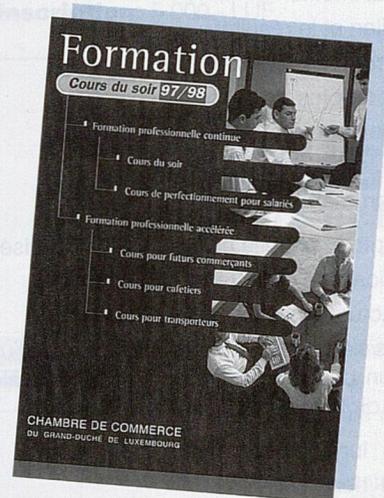
Lieu: Athénée, Luxembourg-Merl

Début: resp. 29 septembre et 1^{er} octobre 1997

Droit d'inscription: 2.500.- LUF

2e année / Initiés

1. Eléments de comptabilité de situation
 - La cession d'éléments d'actif
 - Les effets à recevoir
 - Les valeurs disponibles



2. Eléments de comptabilité de gestion
 - Le compte variation de stock
 - Le tableau synthétique des charges et produits
3. Principales opérations d'une entreprise commerciale
 - La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
4. Les travaux de fin d'exercice
 - L'inventaire comptable
 - L'inventaire extra-comptable

Jour: lundi (français) 18h15 à 20h00
mardi (luxemb.) 18h15 à 20h00

Durée: six mois

Lieu: Chambre de Commerce

Début: resp. 29 et 30 septembre 1997

Droit d'inscription: 2.500.- LUF

3e année / Avancés

1. Comptabilité des sociétés
 - Constitution des sociétés commerciales
 - Répartition bénéficiaire
 - Evaluation des titres sociaux
 - Modifications du capital
2. Analyse financière
 - Analyse fonctionnelle et analyse différentielle du compte de P & P
 - Le bilan fonctionnel

Option: Eléments de fiscalité

- L'impôt sur le revenu des pers. phys.;
- * Etude des huit catégories de revenus
- * Dépenses spéciales
- * Détermination du revenu imp. ajusté

Jour: mercredi (franç.) 18h15 à 20h00**Durée:** six mois**Lieu:** Athénée, Luxembourg-Merl**Début:** 1^{er} octobre 1997**Droit d'inscription:** 2.500.- LUF + document.
(option + 1.000.- LUF)**Comptabilité générale informatisée**

Les fondements de la comptabilité générale

1. Le patrimoine
 2. Le bilan et le résultat
 3. Les comptes de bilan
 4. Les comptes de gestion
 5. Le plan comptable luxembourgeois
 6. La taxe sur la valeur ajoutée
- La comptabilité générale informatisée

1. Compta. manuelle et compta. informatisée
2. Applications comptables sur logiciel
3. La facturation et les stocks

Le cours s'adresse à un public disposant d'une solide formation de base en comptabilité générale (certificats ou diplômes à l'appui).

Jour: lundi (français) 18h30 à 21h00**Durée:** neuf mois**Lieu:** Chambre de Commerce, Kirchberg**Début:** 29 septembre 1997**Droit d'inscription:** 7.500.- LUF**Comptabilité et fiscalité des salaires**

Introduction au droit du Travail et au droit de la sécurité sociale

La comptabilité et la fiscalité des charges salariales et des rémunérations diverses

1. L'établissement des fiches de rémunération
2. Le régime de l'employé privé et de l'ouvrier
3. Les congés payés
4. Les indemnités pécuniaires de maladie
5. Les rémunérations pour heures supplémentaires, jours fériés,...
6. La retenue d'impôt à la source
7. Le règlement des cotisations sociales
8. Les rémunérations des indépendants

Des connaissances en comptabilité ne sont pas requises.

Jour: jeudi (français) 18h30 à 21h30**Durée:** 3 mois**Lieu:** Chambre de Commerce, Kirchberg**Début:** 6 novembre 1997**Droit d'inscription:** 6.000.- LUF**Cours récapitulatifs de langues****Français**

1. Exercices de grammaire
 - L'accord du participe passé et du participe présent
 - La concordance des temps
 - Les verbes réguliers et irréguliers
2. Exercices d'orthographe
 - Les homonymes (homophones et homographes) et les paronymes
 - Le pluriel des mots composés, des noms propres
3. Exercices de style
 - Mauvais usages et impuretés
 - Les prépositions
 - Analyse et correction de textes
4. Exercices de rédaction
 - La structure de la lettre: introduction, développement, conclusion

Jour: mercredi 18h15 à 20h00**Durée:** six mois**Lieu:** Chambre de Commerce**Début:** 1^{er} octobre 1997**Droit d'inscription:** 2.500.- LUF**En cas de
changement d'adresse,****veuillez bien
nous en informer!****CHAMBRE DE COMMERCE****L-2981 Luxembourg****M. Francis Schütz****Tél.: 42 39 39-252****Fax: 43 83 26****E-mail: affiliation@cc.lu**

Anglais

Récapitulation des principales structures grammaticales

1. Les noms
2. Les pronoms
3. Les verbes (l'emploi des temps)
4. Les auxiliaires
5. Le passif
6. Le discours indirect
7. L'infinitif, le gérondif et le participe
8. L'adjectif et l'adverbe
9. Les règles d'orthographe

Jour: mardi 18h15 à 20h00

Durée: six mois

Lieu: Chambre de Commerce

Début: 30 septembre 1997

Droit d'inscription: 2.500.- LUF + documentation

Correspondance commerciale française

1. L'expression écrite dans l'entreprise: Rôle et importance de la correspondance commerciale
2. Etude de la forme et du fond de la lettre commerciale
3. Terminologie du langage des affaires
4. Explication des principaux faits et des opérations donnant lieu aux échanges de correspondance
5. Exemples pratiques et exercices de rédaction

Le cours de correspondance s'adresse, soit à des auditeurs qui ont suivi le cours récapitulatif de la langue française, soit à des auditeurs ayant une connaissance suffisante de la langue française.

Jour: lundi 18h15 à 20h00

Durée: six mois

Lieu: Chambre de Commerce

Début: 29 septembre 1997

Droit d'inscription: 2.500.- LUF

Gestion stratégique et technique de Marketing-Management

1. Nécessité d'une gestion stratégique de l'entreprise
2. Aperçu des éléments de la gestion stratégique d'une entreprise
3. Analyse et identification de l'entreprise
4. Analyse de l'environnement
5. Méthodologie de développement de stratégies
6. La planification du marketing-mix
7. La gestion stratégique et les techniques de marketing-management dans la pratique

Le cours s'adresse à toute personne contribuant aux volets commercial et stratégique au sein de l'entreprise.

Jour: jeudi (français) de 18h30 à 21h00

Durée: 3 mois

Lieu: Chambre de Commerce

Début: 2 octobre 1997

Droit d'inscription: 9.000.- LUF

Techniques des études de marché

D'une façon plus détaillée, on s'efforcera de vous initier à:

- 1) rassembler les informations utiles; à chercher avec soin toutes les données existantes sur le marché luxembourgeois, repérer les concurrents et détecter ses clients potentiels.
- 2) choisir une méthode adaptée; les techniques de recueil de données pour les enquêtes quantitatives et qualitatives sont multiples (téléphone, scanning,... etc.).
- 3) bâtir un bon questionnaire; pour obtenir des réponses pertinentes, il faut d'abord poser les bonnes questions!

Le cours s'adresse à des chefs d'entreprise, cadres responsables marketing de PME-PMI des secteurs de l'industrie, du commerce et des services.

Jours: mardi et jeudi (français) de 18h30 à 21h00 heures

Durée: 3 semaines

Lieu: Chambre de Commerce

Début: mi-janvier 1998

Droit d'inscription: 5.000.- LUF

TOSHIBA

copieurs et fax



Une gamme de
copieurs et fax
toujours
à la pointe
du progrès

FELTEN-STEIN

14, RUE DES JONCS
Z.I. RONNEBOESCH
L-1818 HOWALD
TEL 40 23 53
FAX 40 23 39



Merkur 8.1997

Communication et publicité

1. Les intervenants dans le processus de communication au G-D de Luxembourg
2. Les différentes formes de la communication
3. La publicité au G.-D. de Luxembourg
4. Critères à respecter pour élaborer une campagne couronnée de succès
5. Présentation d'une étude de cas

Des groupes de 4-5 participants élaboreront une stratégie de communication (greffée sur la société d'un des membres du groupe) et feront la présentation par après aux autres participants.

Discussion commune et appréciation des projets présentés.

Le cours s'adresse à des chefs d'entreprise, cadres responsables et à toute autre personne intéressée aux volets promotionnel et publicitaire au sein de l'entreprise.

Jours: mardi et jeudi (français) de 18h30 à 21h00

Durée: 3 semaines

Lieu: Chambre de Commerce

Début: fin mai 1998

Droit d'inscription: 5.000.- LUF

Administration et gestion des ressources humaines

1. Méthodes de la planification des effectifs
2. La structure des effectifs dans une entreprise
3. Comment recruter et intégrer une personne
4. Mutations dans l'entreprise et mobilité interne
5. La politique de formation des travailleurs et le choix de la formation adéquate
6. La définition des fonctions au sein de l'entreprise et l'évaluation concrète des emplois
7. L'appréciation des performances du personnel
8. Comment réagir en cas de problème
9. Comment fixer et gérer la rémunération du personnel
10. La gestion de carrière par une politique de promotion
11. La communication interne, un outil de gestion important

Jour: mercredi (français) 18h30 à 21h00

Durée: 3 mois

Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg

Début: 1^{er} octobre 1997

Droit d'inscription: 6.000.- LUF

Fiscalité

(cycle réparti sur 2 ans)

Partie A

1. Impôt sur le revenu (fiscalité des ménages)

2. Evaluation des biens et valeurs et impôt sur la fortune
3. Taxe sur la valeur ajoutée

Partie B

1. Impôt sur le revenu (fiscalité des entreprises)
2. Impôt sur le revenu (divers)
3. Impôt sur le revenu des collectivités
4. Impôt commercial communal

Les cours sont organisés en collaboration avec la Société de Comptabilité du G.-D. de Luxembourg.

Jours: mardi et jeudi (français) de 18h30 à 20h00

Durée: 7 mois

Lieu: Athénée / Lycée Michel Rodange, Campus scolaire Geesekneppchen

Début: 23 septembre 1997

Droit d'inscription: 10.000.- LUF

Informations utiles:

- **Inscriptions:** Les fiches d'inscription peuvent être demandées lors des premières séances de cours auprès des chargés de cours.
- Les droits d'inscription sont à payer par virement au **CCP 55983-14** de la Chambre de Commerce, service de la formation continue, avec la mention du cours en question.
- Chaque année sera close par un test dont le résultat est sanctionné par un certificat délivré sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.
- Pour des renseignements supplémentaires, prière de s'adresser au Service de la Formation Continue, téléphone 42 39 39-220.

Enquête communautaire sur les Forces de Travail:

6,3 millions de salariés âgés de 30 ans et plus reçoivent une formation

Les Etats membres scandinaves, les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont en tête en matière d'enseignement et de formation suivis par les individus âgés de 30 ans et plus.

C'est ce que révèle un rapport publié récemment par Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes à Luxembourg.

Selon l'Enquête communautaire sur les Forces de Travail réalisée au printemps de l'année dernière, près de 8,1 millions d'Européens âgés de 30 ans et plus (3,6%) déclaraient avoir participé à un enseignement ou à une formation durant les quatre semaines précédant l'interview. Parmi eux, 6,3 millions avaient un emploi, 0,5 million étaient au chômage et 1,3 millions étaient «inactifs» (retraités, étudiants, etc.).

Les sources statistiques actuelles ne permettent pas d'identifier toutes les mesures en matière de formation destinées aux chômeurs. Aussi, l'étude se concentre-t-elle principalement sur les personnes qui occupent un emploi.

Parmi les personnes ayant un emploi, les proportions de ceux suivant une formation étaient sensiblement plus élevées en Suède (17,6%), en Finlande (16,7%), au Danemark (16,2%), au Royaume-Uni (11,8%) et aux Pays-Bas (11,6%). La moyenne de l'UE était de 5,6%.

Les chiffres étaient en dessous des 3% en Belgique, au Luxembourg, en Espagne et en Grèce. Ils étaient également bas au Portugal et en France, mais il faut tenir compte de la période de référence différente (voir tableau) dans ces deux pays.



élevé pour les 40-49 ans. Au sein de l'UE, 6,5% des femmes occupant un emploi et 5,0% des hommes suivent une formation. L'Autriche est le seul Etat membre où les hommes sont plus nombreux que les femmes à suivre des programmes de formation (respectivement 8,3% et 6,3%). Plus on est diplômé et plus on a de chance de suivre une formation. Près de 11% des personnes possédant un diplôme de l'enseignement supérieur suivent une formation contre 5,5% pour les personnes de niveau secondaire supérieur et 2,6% pour celles avec, au mieux, le niveau de l'enseignement secondaire inférieur.

| Formation des personnes âgées de 30 ans et plus ayant un emploi | % au cours des 4 semaines précédant l'enquête |
|---|---|
| Suède | 17,6 |
| Allemagne | 3,6 |
| Finlande | 16,7 |
| Italie | 3,1 |
| Danemark | 6,2 |
| Belgique | 2,7 |
| Royaume-Uni | 11,8 |
| Luxembourg | 2,6 |
| Pays-Bas | 11,6 |
| Espagne | 2,1 |
| Autriche | 7,5 |
| Portugal | 2,1 |
| France | 1,6 |
| Irlande | 5,2 |
| Grèce | 0,4 |
| UE | 5,6 |

Autres constats: les travailleurs les plus jeunes reçoivent plus de formations que les plus âgés. Ceci reflète la priorité donnée à la formation offerte aux nouveaux recrutés. Une exception notoire est la Suède, où le taux de participation à une formation est le plus

Lycée technique privé Emile Metz: Cours de formation continue

Cours: Mécanique module 1 Mathématiques, mécanique

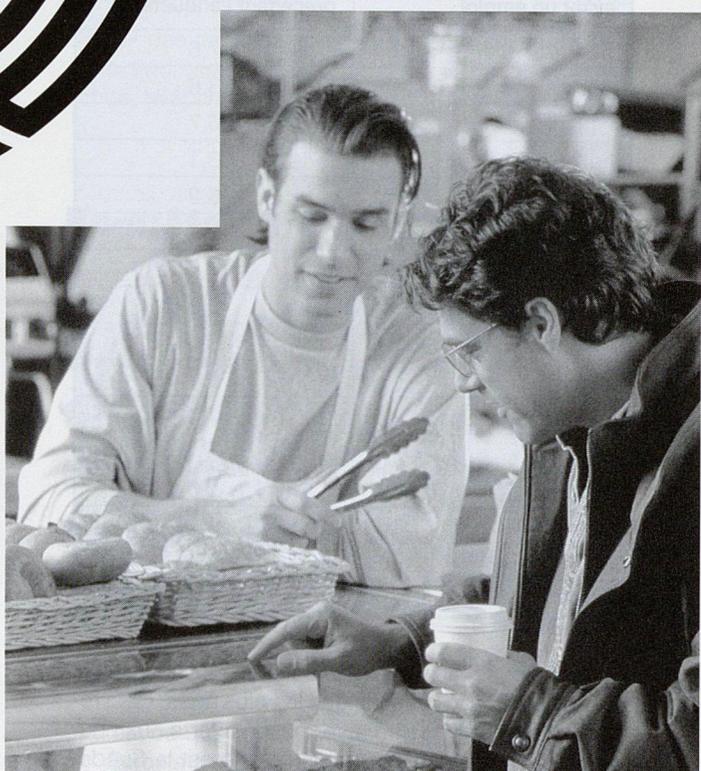
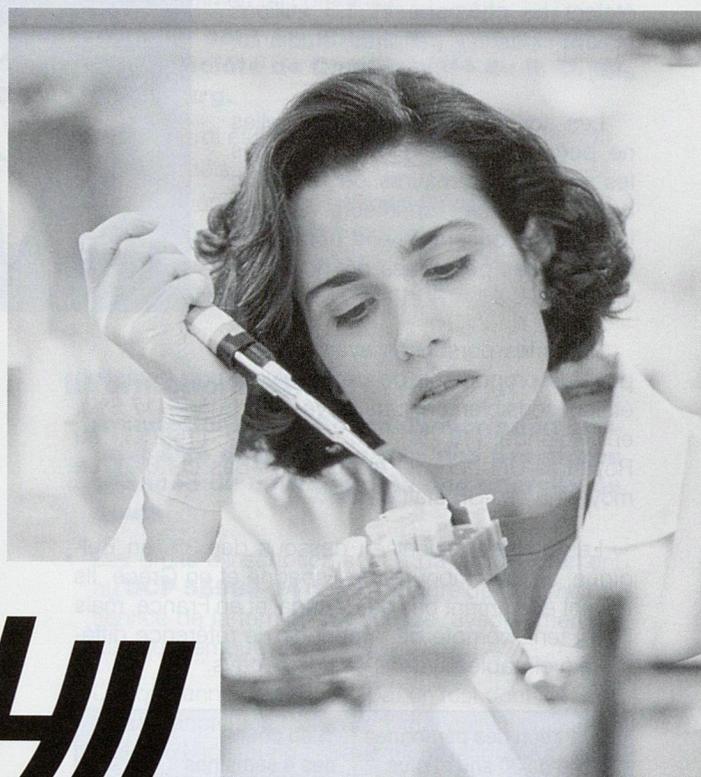
Personnes concernées: Ajusteurs de service

Objectifs: Après le suivi du cours, le participant connaît les bases de la mathématique, et de la mécanique. Ces connaissances sont requises pour pouvoir suivre les modules 2-10 de la mécanique.

Prérequis: aucun

Contenu du programme: Mathématiques:
Fractions
Trigonométrie

BIL-entreprises: Votre métier, notre expérience!



Petites et moyennes entreprises: tél.: 4590-2285, fax: 4590-2086
Grandes entreprises nationales: tél.: 4590-2543, fax: 4590-3444

| | |
|----------------------------|---|
| Bases physiques | |
| Mécanique générale: | |
| Cinématique | |
| Statique | |
| Cinétique | |
| Période: | 12, 19, 26 novembre 1997 3, 10 décembre 1997 7, 14, 21, 28 janvier 1998 4 février 1998 |
| Horaire: | 8h00-17h00 |
| Lieu: | Lycée Technique Privé Emile Metz Dommeldange |
| Formateur: | MM. J. HOLTZEM, F. WEILER |
| Langue utilisée: | français |
| Méthode pédagogique: | Etude de la matière, exercices |
| Nombre de participants: | min. 10/max. 20 personnes |
| Prix: | 49.000.-Luf |

Cours: Mécanique module 7 Hydraulique

| | |
|--------------------------|---|
| Personnes concernées: | Ouvriers de service |
| Objectifs: | Après le suivi du cours, le participant est en mesure de reconnaître les interconnexions de systèmes hydrauliques dans des installations, de les entretenir selon les règles de l'art et de détecter des défauts à l'occasion d'arrêts éventuels et d'y remédier. |
| Prérequis: | Module 1 |
| Contenu du programme: | Bases théoriques Appareils pour la transformation de l'énergie Accumulateurs, filtres, pressostats, manomètres, échangeurs de chaleur, cannes chauffantes, thermostats, interrupteurs plongeurs, réservoirs, électrovannes à commande proportionnelle, fluides hydrauliques, mise en service. Démonstrations pratiques sur 21 exercices. |
| Période: | 26 septembre 1997, 3, 10, 17, 24 octobre 1997, 7, 14, 21, 28 novembre 1997, 5, 12, 19 décembre 1997 |
| Horaire: | 8h00-17h00 |

| | |
|----------------------------|---|
| Lieu: | Lycée Technique Privé Emile Metz Dommeldange |
| Formateurs: | MM. A. BRESSANUTTI, M. SCHARTZ |
| Langue utilisée: | français |
| Méthode pédagogique: | Cours théorique et démonstrations pratiques |
| Nombre de participants: | min. 10/max. 16 personnes |
| Prix: | 62.400.-Luf |

Cours: Mechanik Modul 7 Hydraulik

| | |
|-----------------|--|
| Zielgruppe: | Betriebshandwerker |
| Ziel: | Nach Abschluß dieses Moduls ist der Teilnehmer befähigt, die hydraulischen Zusammenhänge an Anlagen zu erkennen, dieselben fachgerecht zu warten und Fehler bei eventuell auftretenden Störungen einzukreisen und zu beheben. |
| Vorbedingung: | Modul 1 |
| Programminhalt | Theoretische Grundlagen Geräte zu Energieumformung: Hydrospeicher, Filter, Druckschalter, Manometer, Wärmeaustauscher, Heizungen, Thermostat, Schwimmerschalter, Behälter, Proportionalventile, Servoventile, Hydroflüssigkeiten, Inbetriebnahme. Praktische Unterweisung mit 21 Übungen: Grundsaltungen hydraulischer Anlagen. |
| Periode: | 9., 16., 23., 30. Januar 1998 6., 13., 20. Februar 1998 6., 13., 20., 27. März 1998 3. April 1998 |
| Uhrzeit: | 8h00-17h00 |
| Ort: | Lycée Technique Privé Emile Metz Dommeldange |
| Ausbilder: | HH. A. BRESSANUTI, M. SCHARTZ |
| Sprache: | Luxemburgisch/Deutsch |
| Lehrmethoden: | Theoretische und praktische Unterweisungen |
| Teilnehmerzahl: | min. 10/max. 16 Teilnehmer |
| Preis: | 62.400.-Luf |



Conférence internationale sur l'organisation du travail

Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, le gouvernement luxembourgeois et plus particulièrement le Ministère de la Promotion Féminine et le Ministère du Travail et de l'Emploi organise avec la Commission européenne une conférence internationale intitulée «Organisation du Travail». Elle aura lieu **le jeudi 23 octobre 1997** à partir de 9h00 à l'Hémicycle du Centre de Conférences à Kirchberg.

Le but de la conférence est de montrer des exemples concrets et des cas de bonne pratique en matière de nouvelles formes d'organisation du travail. Ce sujet préoccupe de plus en plus les salariés, les entreprises privées et les pouvoirs publics.

Flexibilité, aménagement du temps de travail, réduction du temps de travail et création d'emplois, organisation horizontale, investissement dans les ressources humaines, etc. sont des notions souvent évoquées sans que les implications pratiques des réali-

tés qu'elles recouvrent soient forcément connues. La conférence du 23 octobre vise à sortir de la discussion théorique et à montrer comment une nouvelle organisation du travail peut être vécue au quotidien.

Au cours de la conférence, les sujets suivants seront abordés:

- Comment constituer des équipes de travail performantes?
- Comment améliorer la productivité de l'entreprise grâce à de nouvelles relations de travail?
- Comment réaménager le temps de travail et réduire les heures supplémentaires?
- Comment concilier vie professionnelle et vie personnelle?

Ces questions seront abordées par des personnes ayant réussi à y apporter des réponses appropriées: salarié(e)s, chefs d'entreprise, responsables des ressources humaines, etc. Compte tenu de leur expérience, ils pourront indiquer des pistes à suivre à l'avenir.

L'entrée à la conférence est libre.

L'inscription obligatoire se fait auprès de Mme Martine Le Gouëff, 42, Mielstrachen, L-6942 Niederanven (tél.: 34 61 65, fax: 34 61 66, e-mail: legoueff@pt.lu).

LE POINT DE RENCONTRE POUR LES INFORMATIENS

SOFTWARE AUTOMATION LUXEMBOURG

NOUVEAU

SEUL ET UNIQUE SALON PROFESSIONNEL
DES LOGICIELS DE SYSTÈMES ET DE DÉVELOPPEMENTS

29-30 OCTOBRE 1997

FOIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG

MERCREDI 13:00-19:00 JEUDI 9:30-16:00

LOGICIELS PRÉSENTÉS

4 GL, CASE-tools and repositories, Century date management solutions, Client/server application development tools, Data warehousing solutions, Database management systems, Distributed object technology, Distributed systems management, Executive information and decision support systems, Expert system shells, Graphical query and reporting tools, Helpdesk automation tools, Hypertext and hypermedia, Intelligent agents, Internet tools, Intranet tools, JAVA and JAVA-development tools, Knowledge and resource discovery solutions, Middleware, Multidatabase toolkits, Multimedia toolkits, Network management tools, Object-oriented software, OLAP-tools and multidimensional database systems, Operating systems, Quality assurance software, Rapid application development tools, Reengineering tools, System management tools, System measurement tools and performance management tools, Testing tools, Web-to-database connectivity tools

Nous accueillons 40 exposants:

2G Plus, Allshare Belux, Attachmate, Axio Systems Belgium, BMC Software Belgium, Candle, Case Consult Luxembourg, Cognos, Compuware, IBM Belgium, Information Builders, Management Software Benelux, Oracle Belgium, Platinum Technology, R.T.S., SAS Institute, Showcase Benelux, Speedware, Supportmagic Benelux, Sybase, etc.

SÉMINAIRES GRATUITS ACCOMPAGNANTS LE SALON

Thèmes:

Les tendances IT dans l'an 2000, JAVA and beyond, Internet-Intranet development tools, Data warehousing, Object-oriented development tools.

INFORMATION SUR SOFTWARE AUTOMATION LUXEMBOURG

T 0032 56 24 11 11 F 0032 56 21 79 30 - E-mail: hallen@korkrijk.be - Internet: <http://www.hallen.be/sal>

Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Situation au 15/9/97.

ADEQUAT S.à r.l.

28, avenue de la Porte-Neuve
L-2227 Luxembourg
c7043/96
02/01/97 - 01/01/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie, articles de ménage et articles de bimbeloterie

ALT Pierrette

2-4, rue Dr. Herr
L-9048 Ettelbruck
c7061/97
15/03/97 - 14/03/98
cessation du commerce de jouets

AM BLUMENKELLER

4, Boschent
L-9155 Grosbous
c7024/96
09/11/96 - 08/11/97
cessation complète de l'activité commerciale
fleurs séchées et accessoires, articles de bimbeloterie

ANDRA S.à r.l. ET TRADE CIE SECS

166, route d'Arlon
L-8010 Strassen
c7095/97
28/05/97 - 27/05/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et accessoires de mode y assortis

BAUM EMILE S.à r.l.

8, rue de Noertzange
L-3315 Bergem
c7044/96
10/04/97 - 10/01/98
cessation d'articles d'équitation et d'attelages
articles d'équitation et d'attelages

BECKER Jean

21, rue de l'Alzette
L-4011 Esch/Alzette
c8019/97
01/08/97 - 31/10/97
transformation immobilière
articles de maroquinerie, articles et vêtements de sport

BIG BAMBOO S.à r.l.

4, rue Auguste Laval
L-1922 Luxembourg
c7048/97
28/05/97 - 27/05/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de quincaillerie, revêtements pour planchers et murs, tapis, papiers-peints, couleurs, jouets

BOUTIQUE BEL MONDO S.à r.l.

15, avenue de la Libération
L-3850 Schifflange
c7058/97
27/02/97 - 26/02/98
cessation complète de l'activité commerciale
commerce de détail de vêtements, d'accessoires de mode assortis et d'articles de fausse-bijouterie

BOUTIQUE SIM

32, quai de la Moselle
L-5553 Remich
c8003/97
28/05/97 - 27/05/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement et accessoires de mode y assortis

BURMER Laure

21, rue de la Libération
L-3510 Dudelange
c7073/97
28/05/97 - 27/05/98
cessation complète de l'activité commerciale
tapis, rideaux et articles de literie

BURMER Laure

56, rue du Commerce
L-3450 Dudelange
c7073/97
28/05/97 - 27/05/98
cessation complète de l'activité commerciale
tapis, rideaux et articles de literie

CECCACCI Marie-Gabrielle

32, rue Dicks
L-4081 Esch/Alzette
c7041/96
02/01/97 - 01/01/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection

CHARME ET CREATIONS S.à r.l.

46, rue du Commerce
L-3450 Dudelange
c8033/97
12/08/97 - 11/11/97
déménagement: rue du Marché aux Herbes, Luxembourg
articles d'ameublement

CORTI Paul

2, rue des Charbons
L-4053 Esch-sur-Alzette
c8034/97
15/11/97 - 14/02/98
déménagement:
6, op Grimmelbach,
L-3332 Fennange
machines à coudre,
machines à tricoter
et accessoires

CUIR CENTER LUXEMBOURG S.A.

345, route d'Arlon
L-8011 Strassen
c8025/97
26/07/97 - 25/10/97
déménagement
meubles, luminaires,
sièges en cuir

DASTROY-PAULUS Susanne

14A, rue de Luxembourg
L-4760 Petange
c7079/97
02/05/97 - 01/05/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection en textile et art. de bimbeloterie

DE SPORTY S.à r.l.

9, place Ed. Zinner
L-4405 Soleuvre
c7060/97
15/03/97 - 14/03/98
cessation complète de l'activité commerciale
bicyclettes et leurs accessoires, pièces de rechange

DIRKES Liliane

10, rue de Longwy
L-4830 Rodange
c8013/97
28/06/97 - 27/06/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et articles de mercerie-bonneterie

DUONG Duong Tho

83, route d'Arlon
L-1140 Luxembourg
c7098/97
28/06/97 - 27/06/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de fausse-bijouterie, cadeaux-souvenirs, fleurs artificielles, récipients pour fleurs, gadgets...

EISCHEN Denise

7A, rue des Légionnaires
L-3780 Tetange
c8039/97
01/09/97 - 31/08/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de mercerie-bonneterie

ELECTRO BAUER WEYNANDT S.à r.l.

35, rue des Moulins
L-7784 Bissen
c8008/97
15/07/97 - 14/07/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles électriques

ELEMENTS BY MDC S.à r.l.

6, rue Jean Origer
L-2269 Luxembourg
c8024/97
01/09/97 - 31/08/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles, articles en cuir et fourrures

ELYSEE S.à r.l.

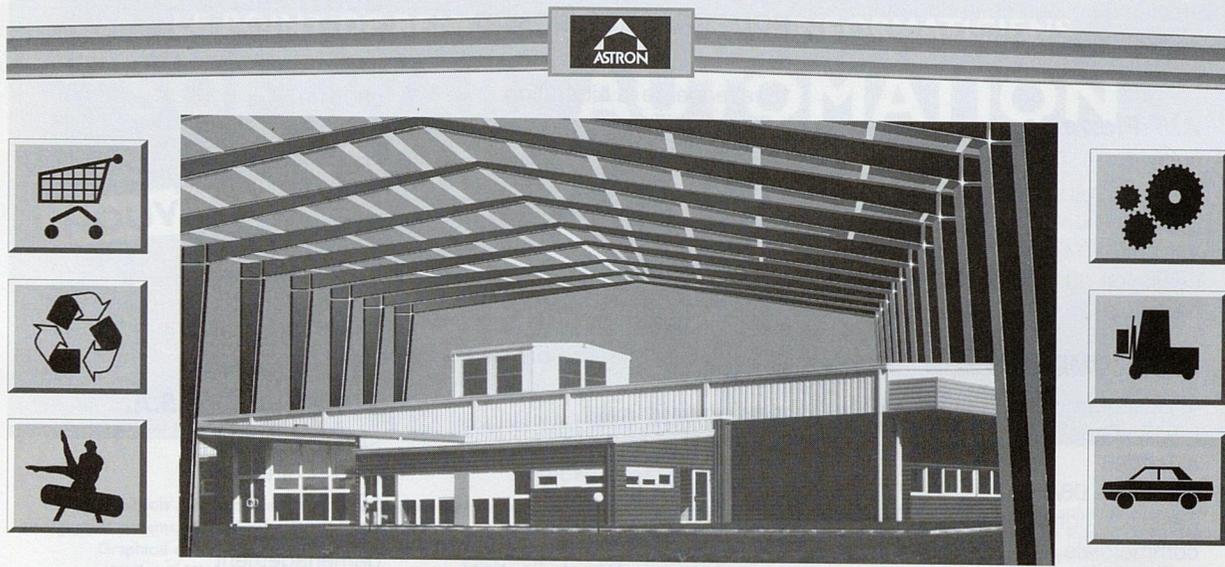
14, rue St. Antoine
L-9205 Diekirch
c8023/97
22/07/97 - 21/10/97
transformation immobilière
articles de maroquinerie, garnitures pour autos et bureaux, verrerie, gadgets, cadeaux-souvenirs...

FABER Catherine

22, rue du X Septembre
L-4320 Esch/Alzette
c7018/96
23/10/96 - 22/10/97
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles

FIELSER BLUMEKUERF S.à r.l.

24, place Bleiche
L-7610 Larochette
c7090/97
09/05/97 - 08/05/98
cessation complète de l'activité commerciale
accessoires d'articles d'horticulture et de fleurs



Constructions de qualité, réalisées sur place avec nos partenaires ASTRON

 Votre CD-Rom ASTRON "MEDIASTRON '97" personnel sur simple demande*

*(participation aux frais 400 LUF)



Les bâtisseurs de qualité

Contactez votre bâtisseur-ASTRON local ou Commercial Intertech S.A.
L-9202 Diekirch, Luxembourg
Tél. 8 02 91-1 Fax: 80 34 66



FINGE Sonja

90, rue de l'Alzette
L-4010 Esch-sur-Alzette
c8032/97
15/09/97 - 14/12/97
transformation immobilière
articles textiles et accessoires,
art. de confection,
art. de fausse bijouterie,
art. de maroquinerie
et de ganterie

FISCHBACH Alix

13, rue de Pétange
L-4645 Niederkorn
c7052/97
19/04/97 - 18/04/98
cessation complète de l'activité
commerciale
articles et vêtements de sports

GADA S.A.

102, Kiemel
L-9990 Weiswampach
c7017/96
22/10/96 - 21/10/97
cessation complète de l'activité
commerciale
tapis, articles en porcelaine,
de verrerie, de lustrerie,
de literie, d'artisanat d'art,

GANJI Hamid

38, rue de Belvaux
L-4025 Esch/Alzette
c8031/97
31/07/97 - 30/07/98
cessation complète de l'activité
commerciale
tapis

HARTMANN Marc

28, route du Vin
L-5450 Stadtbredimus
c7062/97
08/03/97 - 07/03/98
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de ski nautique
et accessoires y relatifs

HEINZ Mathias

L-7240 Bereldange
c7075/97
18/04/97 - 17/04/98
cessation complète de l'activité
commerciale
journaux, périodiques,
livres de poche, souvenirs,
articles scolaires, art.
pour fumeurs, jouets

HILGERS Marie Christine

77, Grand-Rue
L-9905 Troisvierges
c8029/97
01/09/97 - 31/08/98
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de mercerie-bonneterie,
articles textiles et de confection

**HOFFMANN ENGEL S.à r.l.
ET CIE SECS**

9, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg
c8027/97
16/08/97 - 15/08/98
cessation complète de l'activité
commerciale
produits industriels, produits alimen-
taires et matériaux de construction

HOMTEX S.à r.l.

41, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg
c8037/97
19/08/97 - 18/08/98
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de confection
et de bonneterie sur une surface
de vente de 90 m² au centre
commercial Mercure

**HORLOGERIE-BIJOUTERIE
HUBERT PITZ**

14, avenue de la Gare
L-3236 Bettembourg
c7013/96
02/11/96 - 01/11/97
cessation complète de l'activité
commerciale
articles d'horlogerie et de bijouterie

ISABELLA S.à r.l.

1, rue Auguste Liesch
L-3474 Dudelange
c7009/96
15/10/96 - 14/10/97
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de confection, articles
de lingerie

JEANS FASHION S.à r.l.

18A, rue St. Antoine
L-9205 Diekirch
c8001/97
27/05/97 - 26/05/98
cessation complète de l'activité
commerciale
commerce de détail d'articles
de confection et d'accessoires
de mode y relatifs à Diekirch

JEANS FASHION S.à r.l.

47, Grand-Rue
L-9050 Ettelbruck
c8001/97A
27/05/97 - 26/05/98
cessation complète de l'activité
commerciale
commerce de détail d'articles
de confection et d'accessoires
de mode y relatifs à Ettelbruck

KARTHEISER Denise

12, place Bleiche
L-7610 Larochette
c7078/97
24/05/97 - 23/05/98
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de confection et articles
pour ouvrages manuels,
chaussures de sport, chauss.
en textiles

KLEBEGO S.à r.l.

36, Grand-rue - Centre Brasseur
L-1660 Luxembourg
c7005/96
05/10/96 - 04/10/97
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de confection

**LIBRAIRIE PAUL BRUCK
S.à r.l.**

22, Grand-Rue
L-1660 Luxembourg
c8036/97
16/08/97 - 15/11/97
déménagement: 3, rue du Curé,
L-1368 Luxembourg
articles de librairie-papeterie,
journaux, périodiques, articles
scolaires

LUSSOT Léa

8, rue de Boevange
L-8707 Useldange
c7026/96
23/11/96 - 22/11/97
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de peinture, produits
d'entretien et articles de ménage

MUSIC CONNECTION S.A.

56, rue d'Anvers
L-1130 Luxembourg
c8007/97
28/06/97 - 27/06/98
cessation complète de l'activité
commerciale
instruments de musique
et accessoires

NANCY'S S.à r.l.

24, rue de l'Alzette
L-4010 Esch-sur-Alzette
c7099/97
28/05/97 - 27/05/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et accessoires y relatifs

OSIRIS S.à r.l.

45, avenue de la Liberté
L-1931 Luxembourg
c7056/97
08/02/97 - 07/02/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles cosmétiques, de parfumerie, de toilette, et fausse-bijouterie

REINERT Alice

9, rue du Barrage
L-6581 Rosport
c7040/96
02/01/97 - 01/01/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'épicerie et accessoires

RODRIGUE-BRAUN & CIE S.à r.l.

7, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg
c8018/97
16/07/97 - 15/10/98
transformation immobilière
articles de ménage, articles en faïence et en porcelaine, lampadaires, art. de lustrerie et cadeaux

SADLER Norbert

27, avenue G.D. Charlotte
L-3441 Dudelange
c7093/97
14/05/97 - 13/05/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de maroquinerie, souvenirs, verrerie, cadeaux, objets d'art en bois, articles de porcelaine

SAN Aii

centre commercial TOPAZE
L-7525 Mersch

c8022/97
12/07/97 - 11/07/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et articles en cuir

SCHAACK Margot

20, rue des Tondeurs
L-9570 Wiltz
c7096/97
28/05/97 - 27/05/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et accessoires, laines et articles de mercerie-bonneterie

SCHMITZ-MOND S.à r.l.

2-4, rue Boltgen
L-4038 Esch-sur-Alzette
c8004/97
28/05/97 - 27/05/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement et accessoires de mode y assortis

TENTATION S.à r.l.

25, place de l'Hôtel de Ville
L-3590 Dudelange
c7010/96
30/11/96 - 29/11/97
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'ameublement, articles de literie et articles de décoration pour intérieurs

THILL Jean

108, rue de l'Alzette
L-4010 Esch/Alzette
c7033/96
15/11/96 - 14/11/97
cessation complète de l'activité commerciale
articles en matière plastique et jouets

TOP FASHION S.à r.l.

2, place N. Metz
L-4239 Esch-sur-Alzette
c8000/97
28/05/97 - 27/05/98
cessation complète de l'activité commerciale

articles textiles, articles et accessoires d'habillement

TOP SPORT DIFFERDANGE S.à r.l.

12, avenue G.D. Charlotte
L-4530 Differdange
c7083/97
10/05/97 - 09/02/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de sport, art. textiles, gadgets, art. en cuir, chaussures, jouets, art. de puériculture

VELO-SPORT-SHOP-KIRCH S.à r.l.

15, avenue J.F. Kennedy
L-9053 Ettelbruck
c8028/97
26/07/97 - 25/07/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de sport

WELFRING Charlotte

21, Grand-Rue
L-8510 Redange-sur-Attert
c7077/97
17/04/97 - 16/04/98
cessation «articles de bricolage, jouets et art. de bimblot.», articles de bricolage, jouets et articles de bimbeloterie

WIRTH Jean

2, rue de Strasbourg
L-2560 Luxembourg
c7074/97
18/04/97 - 17/04/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confiserie, boissons, articles pour fumeurs et souvenirs

ZIMMERMANN André

6, rue Glesener
L-1630 Luxembourg
c8009/97
18/07/97 - 17/10/97
transformation immobilière
articles d'horlogerie-bijouterie

La Chambre de Commerce est à votre service:

- Consultations juridiques gratuites
- Formation professionnelle
- Documentation économique
- Informations sur le commerce extérieur
- Renseignements commerciaux
- Assistance technique aux petites et moyennes entreprises

Quels que soient vos problèmes, adressez-vous à la Chambre de Commerce, qui tient ses services spécialisés à la disposition de ses ressortissants.



Commerçants et Crédit Européen ...



... un goût commun pour le défi.

Associations nos dynamiques:

votre punch, vos projets et votre ambition, notre savoir-faire et notre souci de servir au mieux vos intérêts.

Nous vous aiderons à optimiser votre gestion:

crédit de caisse, crédit d'investissement, crédit d'équipement et aides étatiques, leasing et conseil en placements.

N'hésitez pas à contacter un conseiller de notre Département Entreprises ou un chargé de relation d'une de nos agences.



CREDIT EUROPEEN

Département Entreprises: 52, route d'Esch L-2965 Luxembourg
Téléphone 44 99 15 01 Téléfax 44 58 60

Agences: Luxembourg (6x), Strassen, Esch/alzette (2x), Bettembourg, Dudelange, Differdange, Pétange, Rodange, Mersch, Ettelbruck, Diekirch, Wiltz, Junglinster, Echternach, Wasserbillig.

Nouveau r glement grand-ducal relatif   l'hygi ne des denr es alimentaires

Un r glement grand-ducal datant du 27 juillet 1997  tablit des r gles g n rales d'hygi ne des denr es alimentaires ainsi que les modalit es de v rification du respect de ces r gles. Sont soumises aux dispositions de ce nouveau r glement les entreprises du secteur alimentaire o  les denr es alimentaires destin es   la consommation humaine sont pr par es, transform es, fabriqu es, conditionn es, stock es, transport es, distribu es, manutentionn es, vendues ou mises   la disposition du consommateur.



D'apr s ce r glement, les diff rentes  tapes  nonc es doivent  tre effectu es de mani re hygi nique. Pour cela, les entreprises du secteur alimentaire doivent identifier tout aspect de leurs activit es qui est d terminant pour la s curit  des aliments et veiller   ce que des proc dures de s curit  appropri es soient  tablies, respect es et mises   jour en se fondant sur les principes suivants:

- il faut analyser les risques alimentaires potentiels d'une op ration men e dans le cadre des activit es d'une entreprise du secteur alimentaire;
- il s'agit de mettre en  vidence les moments de l'op ration o  les risques alimentaires peuvent se pr senter;
- il faut  tablir quels points parmi ceux qui ont  t  mis en  vidence sont d terminants pour la s curit  alimentaire (les points critiques);
- il faut d finir et mettre en oeuvre des proc dures de v rification et de suivi efficaces au niveau de ces points critiques;
- il faut revoir p riodiquement et   chaque modification de l'op ration men e dans le cadre de l'entreprise du secteur alimentaire, l'analyse des risques alimen-

taires, les points de contr le critiques ainsi que les proc dures de v rification.

Le r glement grand-ducal pr voit l'encouragement, par le Minist re de la Sant , de l' laboration de guides de bonnes pratiques d'hygi ne auxquels les entreprises du secteur alimentaire peuvent se r f rer.

Le r glement pr cise que les organes de contr le proc dent   des contr les conform ment au r glement grand-ducal du 28 f vrier 1994 relatif au contr le officiel des denr es alimentaires, en vue d'assurer que les entreprises du secteur alimentaire respectent les dispositions  nonc es. Ces inspections comportent une  valuation g n rale des risques potentiels en mati re de s curit  alimentaire li s   l'exercice des activit es de l'entreprise. Une attention particuli re est attach e aux points de contr le critiques mis en  vidence afin de d terminer si les op rations de surveillance et de v rification sont effectu es comme il se doit.

Tous les locaux utilis s   des fins alimentaires sont inspect s   des intervalles r guli rs en rapport avec les risques associ s   ces locaux.

Si, lors des inspections, les organes de contr le constatent que le non-respect des dispositions du r glement grand-ducal du 27 juillet 1997 est susceptible de compromettre la s curit  ou la salubrit  des denr es alimentaires, ils prennent les mesures ad quates, en tenant compte

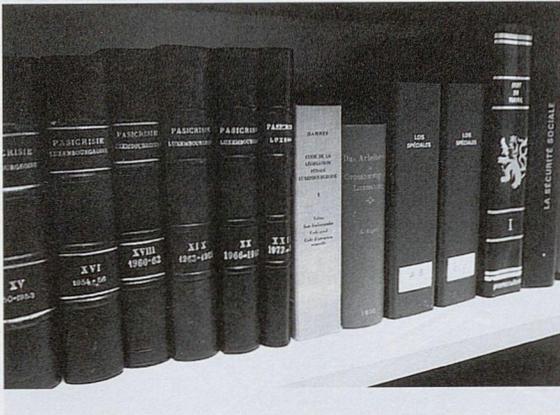
de la nature de la denr e alimentaire, de la mani re dont elle est manipul e et conditionn e et de toute autre op ration   laquelle elle est soumise avant sa livraison au consommateur, ainsi que des conditions dans lesquelles elle est stock e et/ou expos e.

Pour recevoir l'int gralit  du texte du r glement grand-ducal du 27 juillet 1997 relatif   l'hygi ne des denr es alimentaires avec ses annexes, les personnes int ress es peuvent s'adresser   la Chambre de Commerce, Service juridique, M. Michel Folmer (t l.: 42 39 39-361, fax: 43 83 26, e-mail: pme@cc.lu).



La rémunération salariale

La rémunération salariale, qui est la contrepartie de la prestation de travail, fait l'objet de la présente chronique. En ce qui concerne la rémunération salariale, il échet dans un premier temps de déterminer le niveau de cette dernière avant de se pencher un peu plus en détail sur les aspects pratiques en relation avec les salaires tels que la nature du salaire, les suppléments et accessoires de salaire ainsi que le paiement des salaires.



Le niveau de la rémunération salariale

Le niveau de la rémunération salariale est généralement déterminé dans le contrat de travail. Il se peut aussi que le contrat de travail renvoie à une convention collective pour déterminer le niveau du salaire.

En principe, les salaires horaire ou mensuel ne peuvent être inférieurs aux minima déterminés, d'une part, par la loi du 12 mars 1973 portant réforme du Salaire Social Minimum (SSM) et, d'autre part, par la convention collective applicable à l'employeur.

A côté de ces deux minima, le droit du travail luxembourgeois ne prévoit pas d'autre limite inférieure, même pour les salariés occupant un poste de responsabilité ou ceux ayant accompli des études supérieures.

La loi du 12 mars 1973 sur le Salaire Social Minimum telle qu'elle a été modifiée distingue entre le SSM pour travailleur non qualifié (LUF 46.275.- indice 548,67) et le SSM pour travailleur qualifié (LUF 55.530.- indice 548,67).

Peut prétendre au Salaire Social Minimum pour travailleur qualifié:

1. Le salarié qui exerce une profession comportant une qualification professionnelle usuellement acquise par un enseignement ou une formation sanctionnée(e) par un certificat officiel.

Sont à considérer comme certificats officiels, les certificats reconnus par l'Etat luxembourgeois et qui sont au moins du niveau d'aptitude technique

et professionnelle (CATP) de l'enseignement secondaire technique. L'équivalence des certificats qui sont au moins du niveau du CATP est reconnue par le Ministre de l'Education Nationale sur avis du Ministre du Travail. Pour tout détenteur d'un diplôme conforme aux exigences ci-avant, la condition de pratique professionnelle antérieure est supprimée depuis le 1er avril 1986 pour l'attribution du Salaire Social Minimum pour travailleurs qualifiés.

2. Le détenteur du certificat de capacité manuelle (CCM) justifiant d'une pratique d'au moins deux années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré.
3. Le détenteur du certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP) après une pratique d'au moins cinq années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré.
4. A défaut de certificat, le travailleur justifiant d'une pratique professionnelle minimale de dix années dans un métier déterminé.
5. Dans les professions où la formation n'est pas établie par un certificat officiel, le travailleur peut être considéré comme travailleur qualifié lorsqu'il a acquis une formation pratique résultant de l'exercice pendant au moins six années de métier nécessitant une capacité technique progressivement croissante.

Pour les jeunes travailleurs, le Salaire Social Minimum auquel ils ont droit est fonction de leur âge. A partir de 15 ans accomplis, le minimum prévu par la loi est de 60%, à partir de 16 ans il est de 70% et à partir de 17 ans 80% du SSM.

Le Salaire Social Minimum sert uniquement de référence s'il n'y a pas d'autre disposition dans le contrat individuel de travail et si le salarié ne remplit pas les conditions pour tomber sous le champ d'application de la convention collective applicable à l'entreprise. Relevons qu'il faut distinguer entre deux sortes de conventions collectives, la convention collective d'entreprise, conclue entre les partenaires sociaux pour une entreprise ou un groupe d'entreprises, et la convention collective déclarée d'obligation générale pour l'ensemble des employeurs et du personnel de la profession pour laquelle elle a été conclue. De telles conventions collectives existent par exemple pour le secteur du bâtiment, pour les transports professionnels de marchandises par route, etc. En général, le niveau de la rémunération prévu par la convention collective est fonction du niveau de qualification et de l'ancienneté de service.

Le niveau de la rémunération salariale peut avoir une incidence sur la période d'essai qui peut être prévue au contrat de travail avant que la relation de travail devienne définitive. L'article 34 (2) 2) de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail prévoit qu'une période d'essai pouvant aller jusqu'à douze mois peut être stipulée pour le salarié dont le traitement mensuel brut atteint un niveau déterminé par voie de règlement grand-ducal. Le règlement du 11 juillet 1989 a

fixé à LUF 21.622.- à l'indice 100 le traitement mensuel de début à partir duquel les parties peuvent porter la période d'essai jusqu'à douze mois (LUF 118.633.- à la cote 548,67).

Une augmentation du niveau de la rémunération peut se faire par simple décision de l'employeur. Lors de l'échéance d'une tranche indiciaire, l'employeur sera cependant obligé d'adapter tous les salaires et traitements conformément à la loi du 27 mai 1975 portant généralisation de l'échelle mobile des salaires et des traitements qui prévoit que les taux de salaires et traitements résultant de la loi, de la convention collective et du contrat individuel de travail sont adaptés aux variations du coût de la vie. (La dernière tranche indiciaire qui a porté l'indice de 535,29 à 548,67 est applicable depuis le 1^{er} février 1997.)

La nature de la rémunération salariale

On distingue entre salaire en espèces et salaire en nature.

Le salaire en espèces est la rémunération en numéraire qui est versée au salarié au jour de paie. Le salaire en nature est la rémunération qui ne se fait pas en espèces, mais qui consiste en l'attribution au salarié d'un certain nombre d'avantages qui lui permettent d'éviter des dépenses pour certains postes directement ou indirectement en relation avec la prestation de travail.

Les avantages en nature classiques sont la possibilité offerte par l'employeur de prendre les repas dans l'entreprise, la voiture de service pour se rendre au travail et éventuellement pour les déplacements personnels, le logement de service, etc.

Ces avantages sont pris en considération pour déterminer si le salarié touche effectivement le Salaire Social Minimum. Il se peut ainsi qu'un travailleur non qualifié qui peut prétendre légalement à un salaire de LUF 46.275.- brut ne recevra qu'un salaire brut en espèces, par exemple de LUF 40.000.-, le reste étant des avantages en nature. Un exemple concret se trouve dans le règlement ministériel du 23 avril 1997 pris en application de la loi du 9 juin 1964 concernant le travail agricole à salaire différé qui fixe le salaire annuel de l'ouvrier ou de l'ouvrière agricole ou viticole logé et nourri à LUF 309.857.- correspondant à un salaire mensuel de LUF 25.821.-.

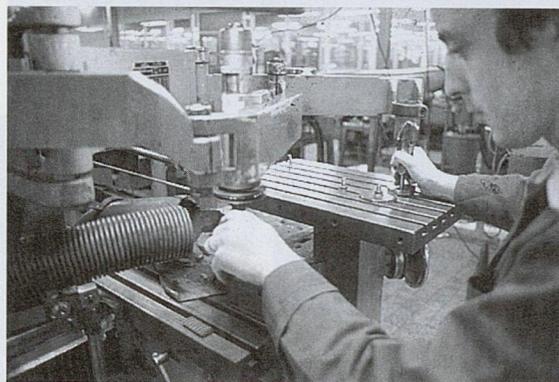
Les suppléments de la rémunération salariale

A côté du salaire de base, il existe un certain nombre de suppléments de salaire dans le cas où la prestation de travail est exécutée dans des circonstances particulières.

En droit du travail luxembourgeois, des suppléments sont payés pour travail supplémentaire, travail de nuit, travail pendant un jour férié légal et travail de dimanche.

Un supplément de 25% pour les ouvriers et 50% pour les employés privés sera payé au salarié qui preste du travail supplémentaire. Cependant deux conditions doivent être remplies pour que le salarié puisse prétendre à ce supplément: les heures supplémentaires doivent être prestées dans le cadre du contrat de travail et le salarié doit faire la preuve de l'accord de l'employeur pour cet accomplissement.

Les cadres et ceux qui exercent un pouvoir de direction effectif ne sont pas en droit de prétendre à l'application stricte de la législation sur la durée du travail. La nature de l'emploi implique en soi une dérogation permanente aux règles limitant la durée du travail générale dans l'entreprise. (C.S.J. 22.12.1987)



Le travail de nuit qui donne lieu au paiement d'un supplément ne pouvant pas être inférieur à 15%, est normalement défini comme le travail qui est presté entre dix heures du soir et six heures du matin. A noter toutefois que le travail de nuit dans les boulangeries s'arrête à cinq heures du matin.

Le travail qui est presté un jour férié légal donne lieu au paiement d'une majoration de 100% ainsi qu'à l'attribution d'un temps de repos compensatoire. Sont jours fériés légaux: le Nouvel An, le lundi de Pâques, le premier mai, l'Ascension, le lundi de Pentecôte, le jour de la célébration publique de l'anniversaire du Grand-Duc qui est fixé au 23 juin, l'Assomption, la Toussaint, le premier et le deuxième jour de Noël. Certaines conventions collectives de travail prévoient à côté des jours fériés légaux des jours fériés d'usage où, en général, la même majoration de 100% est appliquée.

Le travail de dimanche ouvre droit pour les salariés à une majoration de salaire ou d'indemnité de 70% par heure. En cas de compensation des heures travaillées un dimanche par un jour de repos payé correspondant en semaine, seul le supplément de 70% est dû.

Les accessoires de la rémunération salariale

Il se peut que le contrat de travail ou la convention collective applicable à l'employeur prévienne des accessoires de la rémunération salariale qui sont payés périodiquement ou non et sur lesquels les salariés ont

un droit acquis ou non. Il s'agit entre autres des gratifications, des pécules de vacances, du treizième mois et de diverses primes.

Les accessoires de la rémunération salariale peuvent être prévus au contrat de travail ou dans la convention collective applicable à l'employeur, il peut y avoir un engagement de l'employeur de les payer à chaque salarié ou seulement à certaines catégories de salariés. Leur paiement peut être fonction de critères spécifiques empêchant l'acquisition d'un droit sur ces accessoires.

En général, le caractère obligatoire dépend des dispositions conventionnelles régissant la relation de travail, de la régularité du paiement des accessoires et du défaut d'une obligation du salarié de justifier des prestations donnant lieu au paiement d'un accessoire. Souvent, notamment en ce qui concerne la prime de fin d'année, il y a une disposition conventionnelle qui fait dépendre cette prime des résultats de l'exercice et de la qualité du travail du salarié au cours de l'exercice pour lequel le paiement se ferait.

On peut dire qu'en principe les accessoires de la rémunération salariale ne constituent pas un droit acquis si le montant diffère d'année en année et si des critères objectifs existent qui permettent à l'employeur de décider du paiement ou du non-paiement de l'accessoire.

Base solide pour grandes décisions



OFFICE EQUIPMENT

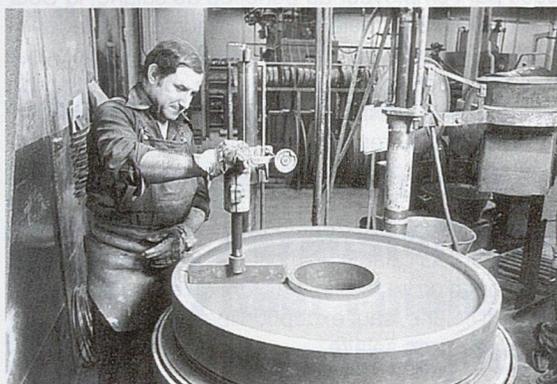
IMAC

78, route de Longwy
L-8005 Helfent-Bertrange - G.-D. Luxembourg
Téléphone: 45 01 55 / 45 37 45 - 1
Fax: 44 23 72

Le paiement des salaires

Le salaire ne sera payé qu'en cas de prestation de travail du salarié. Il a en effet été décidé aux termes d'un arrêt de principe de la Cour de Cassation française, «qu'en raison du caractère synallagmatique du contrat de travail, tout salaire est la contrepartie de la prestation de travail et que, par conséquent, aucun salaire n'est dû, en principe, lorsque le travail n'est pas accompli» (T.T. 11.12.1992). Cette jurisprudence n'est pas applicable en cas d'incapacité de travail pour maladie ou accident de travail signalée à l'employeur conformément à la loi sur le contrat de travail.

L'employeur est obligé de remettre au salarié à la fin de chaque mois, ensemble avec le dernier versement de traitement ou de salaire, un décompte exact et détaillé quant au mode de calcul du salaire ou du traitement exprimant notamment la période de travail et le nombre total d'heures de travail correspondant à la rémunération versée, le taux de rémunération des heures prestées ainsi que tout autre émolument en espèces ou en nature.



La régularité du paiement des salaires dépend en principe du statut du salarié. Le texte coordonné du 5 décembre 1989 comprenant les lois portant règlement légal du louage de service des employés privés prévoit un versement mensuel des salaires et ce au plus tard le dernier jour du mois de calendrier afférent. Les émoluments accessoires à la rémunération en numéraire, tels que tantièmes, remises, gratifications, primes ou autres de même nature, sont réglés au plus tard dans les deux mois suivant soit l'année de service, soit la clôture de l'exercice, soit l'établissement du résultat de ce dernier.

L'article 4 de la loi du 12 juillet 1895 concernant le paiement des salaires des ouvriers prévoit que les salaires doivent être payés à l'ouvrier au moins deux fois par mois. Pour les ouvrages à façon, à la pièce ou par entreprise, le règlement partiel ou définitif sera effectué au moins une fois chaque mois.

Les retenues sur salaire ne peuvent être opérées que

1. du chef d'amendes encourues en vertu du règlement d'ordre intérieur, régulièrement affiché dans l'établissement;

2. du chef de remboursement du dommage causé par la faute de l'ouvrier;
3. du chef des cotisations dues par l'ouvrier à des caisses de secours et de prévoyance ou à la chambre professionnelle dont il est membre;
4. du chef des fournitures faites par l'employeur aux ouvriers au prix de revient et à charge d'imputation sur les salaires:
 - 1° des outils ou instruments nécessaires au travail, ainsi que l'entretien de ceux-ci;
 - 2° des matières ou matériaux nécessaires au travail et dont les ouvriers ont la charge selon l'usage admis ou aux termes de leur engagement;
 et
5. du chef d'avances faites en argent.

A part le cas prévu sous le n° 4, la retenue ne peut pas dépasser le dixième du salaire.

S'agissant de la compensation du salaire avec une créance résultant de prestations de services effectuées par l'employeur au bénéfice du salarié, la Cour (9 juin 1994) a rappelé que la loi énumère de façon limitative les hypothèses dans lesquelles l'employeur peut effectuer des retenues sur la rémunération du salarié et que l'employeur ne peut imputer sur la rémunération d'autres sommes qui lui seraient dues par le salarié. Elle souligne que la compensation conventionnelle entre le salaire et une créance de l'employeur non comprise dans l'énumération limitative de la loi n'est pas valable au motif que les dispositions de la loi sont d'ordre public, dès lors qu'elles visent à assurer au salarié, sauf exception légale, la disponibilité absolue de son salaire.

A part les retenues sur salaire énoncées ci-dessus, l'employeur peut être obligé de retenir une partie du salaire en vertu d'une saisie-arrêt sur salaire ou d'une cession sur salaire qui lui a été notifiée en bonne et due forme. L'ordonnance portant autorisation de saisir-arrêter est notifiée par le greffier à l'employeur, cette notification vaut saisie-arrêt. Pour qu'une cession sur salaire soit opposable à l'employeur, il suffit d'une notification par lettre recommandée.

Le salaire doit être payé en numéraire, la preuve du paiement du salaire incombant à l'employeur qui doit prouver qu'il a payé les salaires réduits au salarié (C.S.J. 08.11.1990).

Remarquons encore que les actions en paiement des rémunérations de toute nature dues au salarié se prescrivent par trois ans conformément à l'article 2277 du Code civil. Ainsi une action concernant le salaire d'un mois quelconque doit être introduite au plus tard dans les 3 ans à partir du mois pour lequel le salaire est dû.

Pour toute explication supplémentaire, vous pouvez contacter le Service juridique de la Chambre de Commerce, M. Michel Folmer (tél.: 42 39 39-361, fax: 43 83 26, e-mail: pme@cc.lu).

Conférence de l'ALA:

L'arbitrage institutionnel

L'Association Luxembourgeoise pour l'Arbitrage asbl organisera sa deuxième conférence de l'année 1997 **le jeudi 23 octobre 1997** à 14h00 sur le thème de l'arbitrage institutionnel: trois exemples européens.

M. Jens Bredow, directeur du DIS (Deutsches Institut für Schiedsgerichtsbarkeit) présentera l'institution allemande d'arbitrage, la procédure appliquée ainsi que ses particularités et avantages. M. J. Steyaert, président du CEPANI (Centre Belge pour l'Étude et la Pratique de l'Arbitrage National et International) présentera l'institution belge d'arbitrage et développera les mêmes aspects relatifs à la procédure en Belgique.

M. Horacio A. Grigera Naón, Secrétaire Général du Secrétariat de la Cour d'Arbitrage de la CCI, exposera ensuite les modifications apportées par le nouveau règlement d'arbitrage de la CCI à la procédure devant cette institution.

La conférence aura lieu dans les locaux de la Chambre de Commerce, 7 rue Alcide de Gasperi à Luxembourg-Kirchberg et sera suivie d'une réception. La conférence débutera à 14h00.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à la Chambre de Commerce auprès de M. Edouard Georges (tél.: 42 39 39-801, fax: 43 83 26, e-mail: chamcom@cc.lu).



**EXECUTIVE
AIR TAXI**

☎ 42 52 52-1

"time saving flexibility"

 **LUXAVIATION**

Nouvelle parution: Entreprendre au Luxembourg



La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a édité une nouvelle version de son guide «**Entreprendre au Luxembourg**». L'ouvrage rassemble des informations pratiques et des renseignements précis concernant les démarches à faire lors de l'établissement d'une entreprise.

Les différents chapitres présentent le cadre économique et social du pays, les conditions d'accès à l'activité commerciale et son exercice, les questions relatives au droit du travail et à la sécurité sociale, le régime fiscal en vigueur ainsi que les aides publiques aux entreprises et aux investissements.

Les annexes reprennent, outre les statistiques de base de l'Union européenne et du Grand-Duché de Luxembourg, un relevé intéressant de toutes les adresses utiles pour les futurs créateurs d'entreprises.

Disponible en allemand, français et anglais, «**Entreprendre au Luxembourg**» constitue un ouvrage de référence pour toute personne souhaitant créer ou reprendre une entreprise au Luxembourg.

«**Entreprendre au Luxembourg**», «**Investieren in Luxemburg**», «**Doing business in Luxemburg**» est disponible au prix de 650 LUF dans les librairies et à la Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi à Luxembourg-Kirchberg. L'ouvrage peut également être commandé par téléphone 42 39 39-352, fax 43 83 26 ou e-mail: pme@cc.lu.

Une approche à la portée des PME/PMI:

La conception intégrée

La mise sur le marché de produits compétitifs en un laps de temps très court est un des grands défis auxquels notre industrie se voit confrontée aujourd'hui. Pour ce faire, il faut pouvoir fournir des idées originales et créatives et maîtriser les technologies qui permettent de réduire les temps de conception, de fabrication et de commercialisation pour ainsi mettre le produit en premier sur le marché.

De nos jours, le passage d'un programme de dessin assisté par ordinateur 2D vers un outil de modélisation 3D s'observe dans beaucoup d'entreprises. La lourdeur des systèmes 3D est mieux gérée par des machines plus performantes et leur utilisation est rendue plus conviviale par des interfaces graphiques utilisateurs de qualité.

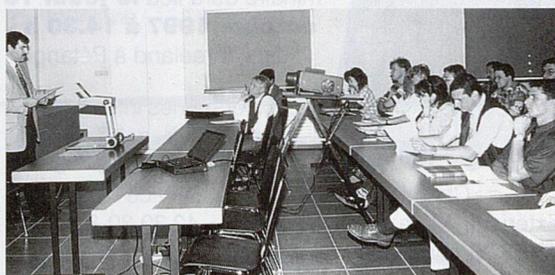
Les outils qui offrent toutes les fonctionnalités s'imposent de plus en plus dans l'industrie, même dans les PME et les PMI. Les logiciels deviennent plus accessibles et les plates-formes plus économiques. Actuellement, les possibilités que l'Internet ou les Intranet offrent ne font que voir le jour.

Pour rapprocher les PME/PMI de la technologie et des outils intégrés, le CRP Henri Tudor organise une conférence sur le thème «**La conception intégrée: outils, méthodes, applications**», **le mercredi 22 octobre 1997** aux Foires Internationales de Luxembourg. Pour obtenir le programme complet de la manifestation, les personnes intéressées peuvent consulter le site web www.sitel.lu ou contacter Mme Valérie Muller, SITec, CRP Henri Tudor, 6, rue Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg (tél.: 42 44 01, fax: 42 49 75, e-mail: sitec@sitel.lu).

Guichet Unique PME:

Aufklärungs- veranstaltung über Finanzierungs- möglichkeiten für KMU

Am vergangenen 4. Juni 1997 organisierte das „Guichet Unique PME“ im Kulturzentrum des Klerfer Schloßes seine zweite diesjährige Informationsveranstaltung. Das Thema dieser Veranstaltung, an der



ungefähr siebzig Betriebe aus Handel, Handwerk und Hotelwesen teilnahmen, behandelte die Finanzierungsmöglichkeiten von klein- und mittleren Unternehmen (KMU).

Den Teilnehmern wurden konkrete Hilfemaßnahmen bei dem Aufstellen ihrer Finanzpläne gegeben. Die staatlichen Finanzierungsinstrumente seitens des

Mittelstandsministeriums und der SNCI wurden ebenfalls erläutert. Hierbei handelt es sich um Zinsvergütungen auf den getätigten Bankdarlehen sowie den Kapitalrückerstattungen wenn die Finanzierung durch Eigenmittel getätigt wurde.

Auch im Tourismusbereich gibt es ähnlich gelagerte Finanzierungshilfen die vom Tourismusministerium gezahlt werden. Gleichzeitig besteht die Möglichkeit für Privatinvestoren welche die Entwicklung des ländlichen Tourismus unterstützen, beim Tourismusministerium finanzielle Hilfen anzufragen. Die Teilnehmer wurden auf die möglichen steuerlichen Vergünstigungen hingewiesen, die Investoren beantragen können.

Zwei weitere Informationsveranstaltungen sind **am Montag, den 10. und dem 17. November 1997** von 19.00 bis 21.00 Uhr geplant. Sie werden in enger Zusammenarbeit mit den Arbeitsämter ADEM aus Diekirch und Wiltz durchgeführt. Während diesen Veranstaltungen werden die Probleme der Arbeitslosigkeit erläutert und die Erfahrungen der Betriebe mit diesen Maßnahmen diskutiert werden.

Séminaire d'information pour conjoints aidants et femmes créatrices d'entreprise



Dans le cadre du programme communautaire objectif 2, la Chambre de Commerce organise en collaboration avec la Chambre des Métiers un séminaire d'information pour conjoints aidants et femmes créatrices d'entreprises. Le séminaire aura lieu **le jeudi 16 octobre 1997 à 14.30 h** à l'Hôtel Threeland à Pétange.

Les personnes intéressées à participer à cette réunion peuvent s'inscrire à la

Chambre de Commerce, Service Commerce Extérieur, Mme Edith Stein (tél.: 42 39 39-316, fax: 43 83 26, e-mail: comex@cc.lu).

Programme:

- 14h15-14h30: Accueil des participants
- 14h30-14h35: Allocution de bienvenue
- 14h35-15h45: «Femmes: créatrices d'entreprises»: expériences vécues par Mme Renée

Pfeiffer (Lingerie MOES), Mme Rita Raum-Degrève (EURECO S.à r.l.), Mme Christiane Reichert (REICHERT Feinmechanik S.à r.l.)

Discussion

15h45-16h00: Pause café

16h00-16h15: L'octroi de crédits à des femmes créatrices d'entreprises, Mme Danielle Raccogli, Banque Générale du Luxembourg

16h15-16h45: Cadre légal en matière de sécurité sociale des entrepreneurs et des aidants, Mme Thérèse GORZA, Centre Commun de la Sécurité Sociale

16h45-17h00: Présentation de la formation organisée par la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce pour des femmes voulant créer leur propre entreprise et les conjoints aidants, Mme Angelika GEBHARDT, Zarabina, Initiatives fir Fraen

17h00-17h15: Questions-Réponses

17h15: Réception

Spiral '97

Rendez-vous annuel des professionnels de l'informatique

Le Centre de Recherche Public Henri Tudor, SITEC et le CLUSSIL organisent, dans le cadre de la Bureautec '97, les journées Spiral. Ce rendez-vous annuel des professionnels de l'informatique se penche cette année sur les quatre thèmes suivants:

- la ré-ingénierie des processus par la mise en œuvre d'un outil workflow;
- business continuity: risques et solutions;
- la rétro-ingénierie des bases de données;
- vers la maîtrise du management et de la conduite de projets d'informatisation.

Ces journées Spiral se dérouleront aux Foires Internationales de Luxembourg **du 21 au 24 octobre 1997**. Les personnes intéressées peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès de Marylène Martin, SITEC, CRP Henri Tudor, 6, rue Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg (tél.: 42 44 01, fax: 42 49 75, e-mail: spiral@sitel.lu).

Caisse de Maladie des Ouvriers:

Changement en matière de remboursement

Dans le cadre des dispositions de l'article 163 des statuts, le comité-directeur de la Caisse de Maladie des Ouvriers a pris récemment une décision en matière de paiement au comptant auprès de ses agences.

A partir du 1^{er} septembre 1997, le remboursement des factures et mémoires d'honoraires effectué directement auprès des agences est exceptionnellement admis dans les conditions suivantes:

- le montant total des factures présentées se rapportant à un même ménage est égal ou supérieur à 3.000 LUF (précédemment: 2.000 LUF);

- les dates de règlement des dites factures se situent dans la période de 15 jours précédant la date de leur présentation.

Cependant, la caisse recommande d'adresser les factures et honoraires acquittés au service virement, qui versera, dans la huitaine, le montant remboursable sur le compte bancaire.

Recueil de la sécurité sociale au Luxembourg

Le Service Information et Presse du gouvernement nous informe que la quinzième mise à jour du Recueil de la sécurité sociale, édité en 1967 par le Ministère de la Sécurité sociale, comprenant les modifications légales et réglementaires intervenues au cours de l'année 1996, est dorénavant disponible dans les librairies au prix de 109 LUF (TVA comprise).

Gestion de la rentabilité dans les PME de l'industrie du tourisme

Une étude sur l'approche en vue de maximiser le bénéfice ou «Yield management dans les petites et moyennes entreprises (PME) de l'industrie du tourisme» a été effectuée par la Commission européenne, en vue d'analyser les méthodes et les moyens de l'adaptation de ces techniques aux besoins requis dans de nombreux secteurs des PME. Cette étude couvre les dix-sept Etats membres de l'Espace économique européen. Les recommandations de cette étude mettent en évidence le besoin de développer des statistiques portant sur les entre-



prises, de multiplier la formation, d'améliorer le flux d'information sur les meilleures pratiques, de construire des partenariats, de promouvoir la coopération dans le marketing, et d'améliorer l'infrastructure du tourisme.

Nous sommes à votre service !



EURO COMPTES S.A.

8, AVENUE DE LA FAÏENCERIE • L-1510 LUXEMBOURG

**COMPTABILITE • FISCALITE
TRAITEMENTS ET SALAIRES**

Tél. **47 10 11/12** Fax **47 02 06**

Leasing

Le financement qui allie performance et flexibilité



Financez vos investissements à 100% tout en gardant intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations.

Profitez d'un taux fixe performant, d'une flexibilité totale et des nombreux avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.

Si vous êtes chef d'entreprise, artisan, commerçant ou si vous exercez une profession libérale, contactez-nous!



CREDITLEASE

Société Anonyme

Société de leasing et de location

Filiale du Crédit Européen S.A.

50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, Téléphone 45 88 48 / 49 / 50, Téléfax 45 81 03

- des étudiants grâce à la mise en place d'un cursus approprié;
- des enseignants et chercheurs par une meilleure harmonisation des programmes de cours et par la collaboration au niveau des programmes de recherche;
- une amélioration de la coopération entre administrations qui sont en charge de la coopération transfrontalière.

4. Culture et tourisme

Les frontaliers de nos régions sont tout naturellement prédisposés à des échanges culturels dans les domaines les plus variés. Il est souhaitable de renforcer cette spécificité afin de donner à la région une plus forte identité culturelle. C'est pourquoi il faudrait promouvoir les échanges entre les troupes théâtrales et les groupes de musique ainsi que la coopération entre organismes culturels.

La multiplication des échanges scolaires, à savoir les visites de classes dans les pays voisins contribueront, à long terme, à créer une identité régionale commune. Ce type d'action devrait être largement étendu pour les jeunes entre 12 et 13 ans et il faudrait

leur donner la possibilité de passer plusieurs semaines ou mois dans un pays voisin et d'y aller à l'école.

La promotion culturelle et touristique, de grande qualité dans chacune des composantes de la région Saar-Lor-Lux, devrait être réalisée en commun.

Seule une promotion culturelle et touristique commune donnera à la région la possibilité de se construire une image appropriée en Europe.

Dans ce domaine, qui relève habituellement de compétences régionales, les participants au Sommet devraient initier et favoriser la coopération.

5. Langue du voisin

Après les succès historiques des grands Européens tels que Robert Schumann, Paul-Henri Spaak, Joseph Bech, Charles de Gaulle et Konrad Adenauer et l'unité européenne qui en découla, les dernières barrières très efficaces qui subsistent sont celles de la langue.

Les régions composant l'espace Saar-Lor-Lux s'accordent à dire qu'à long terme les frontières disparaîtront seulement lorsque la langue du voisin sera plus largement comprise et parlée.

Les milieux économiques de la région Saar-Lor-Lux insistent auprès des politiques pour qu'enfin le potentiel dont disposent les enfants soit utilisé dès le plus jeune âge pour apprendre avec succès, en jouant, une deuxième langue. De plus, le développement du bilinguisme dans la région renforcerait le développement économique et le poids de notre région en Europe.

C'est pourquoi les milieux économiques demandent aux participants au Sommet de ne plus se cantonner à des déclarations d'intention, mais de prendre plus de mesures concrètes.

6. Développement du commerce sur de grandes zones commerciales

Du fait de concepts politiques et de lois différentes, les zones commerciales de grande étendue se développent de façon diverse selon les régions. Toutefois, les conséquences et flots de consommateurs ne connaissent pas de frontière.

Plusieurs événements récents renforcent l'inquiétude liée au développement des grandes zones commerciales en périphérie des villes. Celui-ci pourrait gêner et même ravager les centres-villes historiques de notre région et par là une partie de notre identité régionale. C'est pourquoi les milieux économiques estiment qu'il est urgent de se consacrer à ce thème.

Les milieux économiques demandent aux participants au Sommet d'inscrire ce thème à l'ordre du jour du Sommet qui aura lieu en 1998.

"Keep it simple"

Salaire-Minute à la bureautec'97

*Ultra-complet • Facile à manier
Toutes branches*

- Hotline illimitée gratuite (lux.fr.all.angl.)
- Assistance sur place illimitée couverte par un contrat de maintenance à prix fixe
- Formation individuelle sur place
- Garantie inconditionnelle de la satisfaction
- Plus de 200 installations
- Plus de 30.000 décomptes établis par mois

Venez nous voir avec vos questions au Hall 7A Stand 75 ou demandez votre installation **GRATUITE POUR ESSAIS** et la documentation:

Soft-kis s.à r.l.

Tél.: 32 83 80 • Fax: 32 79 84

e-mail: softkis@gms.lu

homepage: <http://www.gms.lu/~softkis/>

Un programme européen pour stimuler l'investissement du capital risque dans l'innovation et la technologie

La Commission européenne, en collaboration avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI), lance un programme pilote pour lever l'un des principaux obstacles à l'innovation en Europe: la réticence des capitaux privés à s'investir dans les PME technologiquement innovantes.

Le programme pilote I-TEC, vise à encourager les opérateurs de capital risque à investir dans ces sociétés en contribuant aux coûts initiaux d'évaluation et de gestion des investissements.

Une initiative pour l'innovation et la création d'emplois

Les sociétés innovantes à croissance forte rencontrent souvent des difficultés à capter les sources existantes de capital risque pour deux raisons principales:

- les opérateurs du capital risque pensent qu'il est difficile et coûteux d'évaluer les perspectives de ces sociétés, à cause de leur caractère technologique;
- en général, ces opérateurs participent à la gestion des entreprises dans lesquelles ils investissent; or, les entreprises technologiques innovantes leur demandent une implication forte et sur de longues périodes.

I-TEC contribuera aux coûts d'évaluation et de gestion supportés par les opérateurs de capital risque, de manière à rendre l'investissement de départ du capital risque dans les PME technologiques plus facile. Il est ouvert aux sociétés européennes de

gestion de capital risque, sélectionnées par le FEI, qui accepteront d'affecter au moins 25% de leurs récentes augmentations de capital aux investissements initiaux dans les PME technologiques innovantes.

Une expérience en cours

Le budget de la Commission pour le projet pilote I-TEC s'élève à 7,5 millions Ecus provenant du programme Innovation. Ce programme a pour but de renforcer les infrastructures de l'innovation et d'encourager l'adoption de nouvelles technologies par les sociétés privées européennes.

Le projet-pilote I-TEC

Les caractéristiques d'I-TEC sont les suivantes:

- I-TEC intervient par le biais d'opérateurs de capital risque sélectionnés par le Fonds d'Investissement sur la base de leurs résultats;
- I-TEC exige des opérateurs sélectionnés qu'ils affectent au moins 25% de leurs augmentations de capital aux investissements de départ de PME technologiques;
- I-TEC contribue jusqu'à 50% des coûts initiaux d'évaluation et de gestion de ces investissements. La contribution maximale de I-TEC sera de 5% des investissements effectués, plafonnée à 500.000 Ecus.

Le Fonds Européen d'Investissement

Le Fonds Européen d'Investissement, créé en 1994, est une institution financière de l'Union européenne dont l'activité principale est d'apporter des garanties aux banques et aux institutions finançant l'investissement des PME et des Réseaux Trans-Européens.

Le FEI a été autorisé récemment à prendre des participants dans les fonds de capital risque pour un montant total de 75 millions Ecus jusqu'en 1998.

Pour plus de renseignements, les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Commission européenne, DG XIII/D/4, Programme Innovation, M. Marc Verlinden, (tél.: 4301-3 41 94, fax: 4301-3 45 44) ou au Fonds Européen d'Investissement, M. Philippe Poggioli, (tél.: 4379-32 40, fax: 4379-32 94).

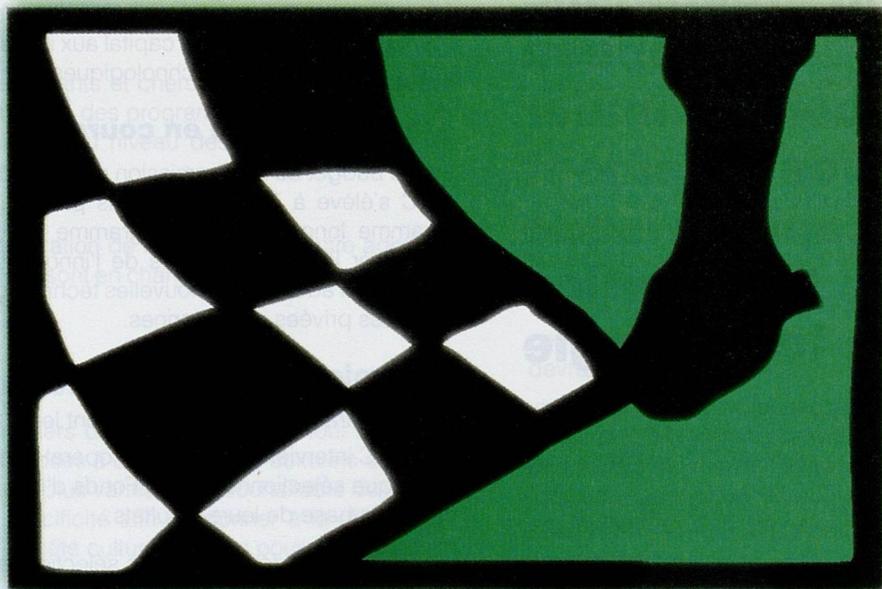
EUROINNOVATION

Centre Relais Innovation

SERVICE DE PROMOTION ET D'ASSISTANCE A L'INNOVATION

7, rue Alcide de Gasperi
L-1615 LUXEMBOURG

Tél. 43 62 63-1
Fax: 43 83 26 / 43 23 28



CW Lease n'est pas plus cher. C'est encore plus évident en fin de parcours.

Vous ne le savez que trop bien: le prix d'une voiture de leasing dépend de plusieurs facteurs.

Ainsi, en fin de contrat, le décompte des kilomètres risque souvent de rendre le véhicule plus coûteux que vous ne l'aviez imaginé.

Trop ou trop peu de kilomètres au compteur: vous payez ou vous êtes remboursé au même tarif.

Vous voyez qu'il n'y a pas deux poids deux mesures chez CW Lease. Vous effectuez moins de kilomètres que prévu? Vous bénéficiez d'un tarif de remboursement pour le moins exceptionnel. En fin de parcours, CW Lease s'avère donc nettement meilleur marché. Mais nous vous réservons d'autres bonnes surprises.

Des avantages quant aux tarifs, aux changements de pneus, aux véhicules de remplacement.

Si votre véhicule est immobilisé un certain temps, pour cause de vacances (bien méritées) ou de maladie (nous ne le souhaitons pas), vous ne payez que 50% pour cette période.

De plus, chez CW Lease, vous changez de pneus aussi souvent que la sécurité l'exige, sans majoration de prix. Et vous ne descendrez

jamais de plus d'une catégorie pour votre véhicule de remplacement. C'est bien la moindre des choses.

Mais les chiffres sont parfois plus forts que les mots. Nous avons une offre très convaincante à vous proposer.

Envoyez-nous le bon ci-joint, ou téléphonez-nous: vous serez surpris des possibilités CW Lease.



BON POUR UNE OFFRE CONVAINCANTE

Vite, faites-moi une offre sans engagement, en m'expliquant tout ce que CW Lease peut m'apporter.

Type de véhicule:

Km/an: Durée: mois

Nom: Prénom:

Société: Parc de: véhicules

Rue: N°:

Code postal: Localité:

Tél:/..... Fax:/.....

Envoyez ce bon complété à CW Lease Luxembourg S.A. 8, Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg Tél: 25 00 09, fax: 25 26 16

CW LEASE

Enquête économique annuelle d'Eurochambres

L'association Eurochambres procédera cette année à la cinquième édition de l'enquête sur la conjoncture européenne. Au Grand-Duché, cette enquête est dirigée et réalisée par la Chambre de Commerce en collaboration avec le Centre d'études des Populations, de Pauvreté et de Politiques socio-économiques (Ceps/Instead) qui effectuera la collecte des données par téléphone auprès de quelques 905 entreprises à partir de la 2^e semaine d'octobre 1997. L'objectif de l'enquête est de montrer l'évolution du climat des affaires des entreprises de 1997 par rapport à 1996 et de présenter l'opinion des dirigeants d'entreprises quant aux perspectives conjoncturelles pour 1998.

Le succès d'une telle enquête dépend largement de la participation des entreprises questionnées. En 1996, 92% des entreprises luxembourgeoises choisies avaient répondu au questionnaire et ont contribué, par cette voie, au bon succès de l'enquête Eurochambres au Luxembourg.

Les impôts et les cotisations sociales dans l'UE s'élèvent à 42,4% du PIB

Un rapport d'Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes à Luxembourg, place la Suède en tête de la liste des Etats membres de l'Union européenne avec 55,2% du PIB constitués l'an dernier par les impôts et les cotisations sociales (ICS). Le Danemark suit avec 52,0%. L'Irlande arrive en dernière position avec 34,5%, précédée par l'Espagne 35,2%.

La moyenne de l'UE se situe à 42,4% (42,0% en 1995). Le niveau des ICS en 1980 était de 38,7%. Eurostat souligne que la comparaison établie sur les 16 dernières années montre des changements similaires entre le taux de croissance du PIB et celui des ICS. La part des impôts en 1996 était de 27,2% du PIB, légèrement en augmentation par rapport aux 27,0% en 1995. Ce chiffre se situe juste en dessous du maximum atteint en 1989, à savoir 27,3%, mais reste le plus élevé depuis lors.

Dans les années 90, ce chiffre a fluctué dans une fourchette de 0,5 point. Le rapport souligne que l'augmentation du taux des ICS dans l'UE a été réparti de façon relativement égale entre les impôts et les coti-

sations sociales. Ces dernières ont atteint 15,3%. Dans l'ensemble de l'UE, environ la moitié des recettes fiscales provient des impôts sur le revenu et sur le patrimoine. Un peu moins d'un quart de chaque impôt est recueilli à travers la TVA et d'autres impôts liés à la production et à l'importation.

STATEC:

Mouvement de la population

Dans une publication récente, le STATEC annonce une légère baisse des naissances et des décès au cours des 6 premiers mois de 1997. D'après les chiffres provisoires qui ne tiennent pas compte des naissances et des décès de résidents survenus à l'étranger, le nombre de naissances recule de 1,6% et celui des décès de 0,9%. Durant les 6 premiers mois de 1997, l'excédent des naissances sur les décès s'élève à 764, soit une régression de 3,3% par rapport à la même période de l'année passée.

En distinguant entre nationaux et étrangers, il apparaît que les naissances régressent de 5,0% chez les premiers alors qu'elles progressent de 3,1% chez les seconds. Pour les décès, on observe une augmentation de 6,6% chez les étrangers et une décroissance de 1,9% chez les nationaux. Le nombre de mariages diminue pour la même période de 8,5% par rapport à 1996.

Prix à la consommation:

Hausse modérée au 1^{er} août 1997

Après la hausse substantielle du mois précédent, l'indice des prix à la consommation, établi par le STATEC, marque au 1^{er} août une progression plus modérée de +0,17 %, qui se situe néanmoins largement au-dessus de la moyenne du premier semestre.

L'indice atteint 101,48 points au 1^{er} août (base 100 en 1996).

Le taux d'inflation sur 12 mois, qui s'était situé à un minimum de 1,04 % en avril, continue à se dégrader en passant de 1,30 % en juillet à 1,38 % en août. Ceci s'explique par le fait qu'en août 1996 la progression des prix avait été plutôt faible.

L'indice raccordé à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires, se chiffre à 581,25. La moyenne semestrielle atteint 579,05 points au 1^{er} août 1997.

Wenn es um die Wohnung geht,
finanzieren Sie mit BHW DISPO 2000 so flexibel,
wie ihre Wünsche.



BHW
DISPO 2000.
Die große
Freiheit
beim Sparen
und Bauen.



BHW • 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg
Telefon 44 88 44 - 1 / Fax 44 88 44 - 34

Die *SPUERKEESS*, die *CGFP* und die Berufsagenten
der *LA LUXEMBOURGEOISE* sind die
BHW Bausparpartner im Großherzogtum Luxemburg

Taux de variation des indices de groupe

| | août 97/ août 96 | août 97 juillet 97 |
|---|---------------------|-----------------------|
| Produits alimentaires et boissons non alcoolisées | +1,09% | +0,24% |
| Boissons alcoolisées et tabac | -1,16% | -0,10% |
| Articles d'habillement et chaussures | +1,00% | +0,02% |
| Logement, eau, électricité et combustibles | +3,15% | +0,43% |
| Ameublement, équipement de ménage et entretien | +0,81% | +0,06% |
| Santé | +1,68% | - |
| Transport | +1,10% | +0,31% |
| Communications | -1,31% | - |
| Loisirs, spectacles et culture | +1,48% | -0,17% |
| Enseignement | - | - |
| Hôtels, cafés, restaurants | +2,55% | +0,52% |
| Biens et services divers | +1,45% | +0,06% |

Principales incidences sur l'indice général par article

(exprimées en points indiciaires base 100 en 1996 par rapport au mois précédent)

| en hausse | | en baisse | |
|--|----------|---|----------|
| Essence (pondération 27,8 ‰) | +0.05 p. | Plantes, fleurs, etc. (pondération 9,4 ‰) | -0.03 p. |
| Combustibles liquides (pondération 12,8 ‰) | +0,04 p. | | |

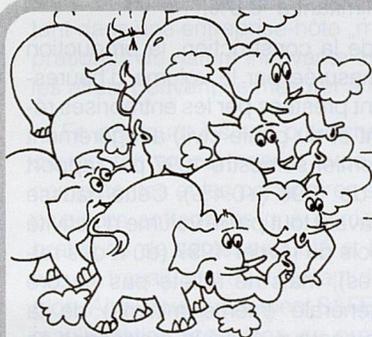
Quelques précisions

L'évolution de l'indice général au 1^{er} août 1997 (+0,17 point) résulte d'incidences à la hausse plutôt modérées des divisions «Logement, eau, électricité et combustibles» (+0,06 point), «Transport» (+0,05 point), «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0,04 point) et «Hôtels, cafés et restaurants» (+0,03 point). Seule la fonction «Loisirs, spectacles et culture» avait une incidence à la baisse notable (-0,02 point), les incidences de toutes les autres divisions étant soit nulles (Santé, Communications, Enseignement), soit inférieures à 0,02 point.

Les biens qui ont le plus marqué l'évolution de l'indice général ont connu des mouvements de prix res-

pectifs de +1,6% (Essence), +3,5% (Combustibles liquides) et -2,8% (Plantes, fleurs et accessoires). Des hausses de prix plus accentuées ont été constatées pour des biens de moindre importance comme l'huile d'olive (+7,9%), les poissons séchés ou fumés (+5,4%) et les frites préparées (+4,1%). Une baisse de -2,8% a été constatée pour les poissons surgelés.

Pendant une période de cinq mois, les produits pétroliers avaient contribué à la stabilité des prix à la consommation. Au 1^{er} août, ils constituent à nouveau un facteur inflationniste majeur, leurs prix augmentant en moyenne de +1,7% par rapport au 1^{er} juillet. Pendant la même période, les prix de l'ensemble des autres biens et services ont augmenté de seulement +0,08%.



Sortez
de la mêlée

N'hésitez pas
à nous
contacter!



Microsoft®
SOLUTION PROVIDER

Formations en :

Excel • Word • Access
PowerPoint • I-2-3
WordPro • NT • Novell
WordPerfect
Visual Basic • C++
AS/400...

Computer Training
and Consulting

65, av. de la Gare - L-1611 LUXEMBOURG
Tél.: 49 06 09 - Fax: 49 06 70

Le répertoire des entreprises luxembourgeoises

Situation janvier 1997

Le répertoire des entreprises luxembourgeoises établi par le STATEC vient de paraître. Ce répertoire fournit des renseignements sur les activités économiques de 18 674 entreprises. Il se présente sous forme de deux volumes:

1. Le premier volume constitue le répertoire systématique. Il classe les entreprises en fonction de l'activité principale de la Nomenclature harmonisée des Activités économiques dans les Communautés Européennes.
2. Le deuxième volume constitue le répertoire alphabétique.

Les répertoires systématiques (ISBN 2-87988-016-5) et alphabétique (ISBN 2-87988-017-3) peuvent être obtenus au prix de 300.-francs par volume auprès du STATEC, 6, bd Royal, L-2449 Luxembourg, Tél: 478-4268/4219, Fax: 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu

Au cours des dernières années, la demande des informations du répertoire des entreprises sur support informatique n'a cessé de grandir. La réglementation sur les banques de données nominatives du STATEC permet la publication sur support informatique des données contenues dans la présente publication. Cette faculté est assortie de deux restrictions:

1. au-delà de la simple lecture des données publiées sur support informatique, tout traitement des ces données ne doit se faire que par les seuls clients du STATEC disposant d'une autorisation leur permettant de les traiter de façon informatique.
2. et cela exclusivement pour la même finalité que celle étant à l'origine de la publication, c'est à dire, la classification des entreprises selon la nomenclature NACE.

Sous ces réserves le STATEC met à la disposition des personnes intéressées une disquette DOS avec les fichiers compressés en question au prix de 2000 francs. Lors de la commande veuillez préciser le format désiré: DBF, XLS, ASCII, CSV, TAB-délimité, ou prenez directement contact avec le Service „Répertoire“ du STATEC: tél.: 478-4249, 478-4223, 478-4280, fax.: 46 42 89.

Accentuation de la reprise de l'activité industrielle au premier semestre 1997.

Le STATEC vient de publier les résultats du premier semestre 1997 des enquêtes mensuelles de l'activité dans l'industrie et la construction.

L'analyse du profil conjoncturel fait ressortir une accentuation de la reprise de l'activité industrielle lors du deuxième trimestre de 1997. Après une hausse de 1.4% au premier trimestre par rapport au trimestre précédent, la production industrielle luxembourgeoise a augmenté de 5.0% au second trimestre. Hors la sidérurgie, la croissance au second trimestre a été de l'ordre de 4.6%. Dans la sidérurgie, l'indice de la production industrielle a même augmenté de 6.8% durant cette même période et fait apparaître l'espoir d'une amélioration conjoncturelle dans cette branche. La reprise conjoncturelle, annoncée en juin, semble donc se confirmer au vu de ces derniers résultats positifs.

En termes de variations interannuelles, les résultats de ces enquêtes indiquent pour la production de l'industrie luxembourgeoise une croissance de 2.6% en volume au premier semestre 1997 par rapport à la même période de l'année précédente. Un taux d'accroissement presque identique a été observé pour l'ensemble de l'industrie hors la sidérurgie (2.5%). La hausse de l'activité sidérurgique se chiffre à 3.3.% et dépasse donc sensiblement la performance de l'ensemble des autres branches.

Parmi les branches ayant connu les plus importantes hausses de l'activité, notons avant tout le travail du bois (+66.2% sous l'impulsion d'une nouvelle industrie qui a bouleversé la composition structurelle de la branche), mais également la fabrication de matériel de transport et autres industries (+34.4%), la transformation des matières plastiques (+16.9%), la production de métaux non ferreux et la fonderie (+15.3%) et le travail des métaux (+12.8%). Des baisses de la production se sont manifestées dans d'autres branches, p.ex. la fabrication de machines et d'équipements (-13.0%), la fabrication de matériaux de construction et de produits abrasifs (-6.3%), l'extraction de pierres, sables et d'argiles (-6.3%) et l'industrie chimique (-5.5%).

Sous l'effet des augmentations plus ou moins élevées de la production, l'indicateur de compétitivité qu'est le coût salarial par unité produite (CSU), a diminué de -2.7% pour l'ensemble de l'industrie au premier semestre 1997 par rapport à la même période de l'année précédente. Ce recul est toutefois dû essentiellement à la sidérurgie (-10.0%), la baisse dans les autres industries se limitant à -0.6%.

Dans le secteur de la construction, la production par jour ouvrable (mesurée par le volume d'heures-ouvriers effectivement prestées par les entreprises résidentes du bâtiment et du génie civil) a légèrement été en hausse au premier semestre 1997 par rapport à la même période de 1996 (+0.4%). Cette hausse générale s'explique avant tout par le volume d'activité élevé constaté au mois de février 1997 (dû à des raisons météorologiques), mais ne reflète pas encore une amélioration générale (même minime) de la conjoncture dans ce secteur. Aussi la croissance se limite-t-elle au sous-secteur du génie civil (+2.1%) tandis que dans le bâtiment, l'activité a diminué de -1.3% sous l'effet d'une faible production au second semestre 1997 qu'en 1996.

**EIC Luxembourg
Chambre de Commerce/FEDIL:**



**Coordinateur
européen
pour**



le Programme SAFE

**- Safety Actions
for Europe -
Programme Européen
d'Actions
pour la sécurité
et la santé au travail**

La Direction Générale V de la Commission européenne, conjointement avec la DG XXIII, a retenu l'expertise du réseau EIC et sa connaissance du terrain des PME comme bases idéales pour garantir l'exécution sur le territoire de l'Union européenne d'une campagne de sensibilisation des petites et moyennes entreprises aux concepts de sécurité, hygiène et santé sur le lieu de travail, sous une approche pratique («PR-Events»).

Cette décision a été prise après la réalisation d'une étude de faisabilité d'une campagne de sensibilisation des PME à la sécurité et la santé au travail par l'utilisation du réseau des Euro Info Centres et après évaluation d'un sondage exploratoire effectué auprès du réseau EIC au cours du premier semestre de l'année 1997.

Le projet consiste à amener les PME européennes à mieux comprendre les spécifications en matière de santé et sécurité sur le lieu de travail, en leur présentant dans une entreprise-hôte „modèle“ des solutions pratiques de nature innovante et transférable et dont les effets peuvent se mesurer à long terme.

En pratique, il s'agit pour chaque EIC participant de monter, en partenariat avec les autorités locales compétentes et les partenaires sociaux, dans une ou plusieurs entreprises une démonstration de bonnes pratiques de santé, sécurité et hygiène (SSH) sur le lieu de travail, tout en y invitant d'autres PME de la région. Ainsi, tout événement SAFE débouchera sur une manifestation organisée de préférence dans les locaux de l'entreprise-hôte (ou sur un site/chantier s'il s'agit p. ex. du secteur de la construction). Il prendra la forme d'une journée «portes ouvertes» ou autre événement similaire. Un recours à la presse vise à

augmenter l'impact de la campagne et avant tout sa perception par le public en général et le groupe-cible en particulier.

Dans son ensemble, la campagne de sensibilisation comprendra l'organisation de 150 événements répartis sur tout le territoire de l'Union européenne. Près de 100 Euro Info Centres dans 15 Etats membres assument la responsabilité de l'organisation pratique de ces manifestations dans leur pays respectif.

| Pays | Nombre d'EIC participants | Nombre d'Events |
|-------------|---------------------------|-----------------|
| Allemagne | 11 | 15 |
| Belgique | 8 | 12 |
| Danemark | 5 | 10 |
| Espagne | 12 | 21 |
| France | 11 | 16 |
| Grèce | 3 | 5 |
| Irlande | 5 | 5 |
| Italie | 9 | 15 |
| Luxembourg | 2 (+ 2 relais) | 8 |
| Pays-Bas | 2 | 8 |
| Portugal | 6 | 6 |
| Royaume-Uni | 12 | 14 |
| Autriche | 1 | 8 |
| Finlande | 3 | 3 |
| Suède | 2 | 4 |

Au niveau européen, le projet global est géré par l'Euro Info Centre-Luxembourg de la Chambre de Commerce/FEDIL. Quant à l'exécution du projet, la campagne est décentralisée au niveau national ou régional. Un EIC par Etat membre agit en tant que coordinateur national de l'ensemble des EIC impliqués activement dans cette action.

Au Grand-Duché de Luxembourg, les «PR-Events», organisés en étroite collaboration avec la Chambre des Métiers et l'Inspection du Travail et des Mines, se dérouleront dans le cadre de la Semaine Européenne de la Santé et Sécurité au Travail qui aura lieu du 20 au 25 octobre 1997. Quatre manifestations sont prévues dans les entreprises-hôtes suivantes:

- Sermelux S.A.
- OTIS S.à.r.l.
- PREFALUX S.A.
- Garage Demuth.

Pour connaître les dates exactes des différents PR-Events organisés au Luxembourg et/ou pour avoir tout autre renseignement pratique concernant le déroulement pratique et le programme détaillé des manifestations, les personnes intéressées peuvent contacter l'Euro Info Centre-Luxembourg Chambre de Commerce/FEDIL, Adresse postale: L-2981 Luxembourg (tél.: 42 39 39-333, fax: 43 83 26, e-mail: eic@cc.lu).

Le groupe ARBED au 1^{er} semestre 1997

L'environnement conjoncturel

Le renversement de la phase récessive du marché sidérurgique européen, observé depuis la fin 1996, s'est confirmé au 1^{er} semestre de l'exercice 1997. Favorisée par la bonne tenue des exportations et la nécessaire reconstitution des stocks, la demande de produits sidérurgiques a bénéficié du regain de dynamisme des économies européennes. La production d'acier brut de l'Union européenne a connu une hausse de 6,3% par rapport aux six premiers mois de l'année 1996. Les livraisons ont augmenté et le développement favorable des prix s'est confirmé. Dans cet environnement, le groupe ARBED a fortement amélioré ses résultats.

Parallèlement, les restructurations de la sidérurgie européenne se sont poursuivies. Le groupe ARBED a continué à participer activement à ce mouvement et a conclu une alliance stratégique avec le sidérurgiste espagnol ACERALIA (anciennement CSI) dans le cadre de la privatisation de la sidérurgie espagnole. A travers cette alliance, le groupe ARBED renforce sa position parmi les premiers sidérurgistes au niveau mondial.

Les faits marquants

Le fait saillant a sans aucun doute été le choix par les autorités espagnoles de l'ARBED comme partenaire industriel d'ACERALIA. Dans le cadre de cette opération, l'ARBED souscrita à une augmentation de capital d'ACERALIA qui lui donnera une participation de 35%. Parallèlement, ACERALIA souscrita à une augmentation de capital de l'ARBED qui assurera à la société espagnole une participation dans des sociétés du groupe ARBED qui sont importantes pour la réalisation d'un partenariat fort.

Quant aux autres moments forts, notons dans le secteur des produits longs la finalisation du passage à la filière électrique avec des installations compactes, modernes et compétitives et l'arrêt de la filière fonte au Luxembourg. Parallèlement, la mise en oeuvre du plan industriel et social engagé en 1996 pour les sites luxembourgeois s'est poursuivie selon le calendrier prévu. A relever, parmi les faits saillants du secteur des produits plats, la finalisation des travaux de la ligne de galvanisation au trempé GALTEC à Gand en vue de son démarrage début 1998, la poursuite d'un programme d'investissement significatif dans le domaine de l'environnement à SIDMAR avec notamment la mise en route de l'installation de désulfuration du gaz des fours à coke, le démarrage des travaux de la construction de TAILOR STEEL Deutschland à Brême pour la production de flans soudés au laser ainsi que la modernisation du train à larges bandes à chaud à STAHLWERKE BREMEN. Dans le secteur de l'acier inoxydable, la construction

du laminoir à froid pour bandes extra-minces et du recuit brillant en vue d'une extension de la gamme de produits plats inoxydables à Genk est entrée dans la phase finale.

Commentaire sur les chiffres financiers

Le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 9% par rapport au 1^{er} semestre de 1996 et atteint LUF 127,9 milliards, contre LUF 117,4 milliards au 30 juin 1996. Il s'est réalisé dans un environnement conjoncturel marqué par un regain de dynamisme des économies européennes.

Le résultat brut d'exploitation consolidé s'élève à LUF 11,3 milliards, en hausse de 1,6 milliard par rapport au 1^{er} semestre 1996.

Le bénéfice net consolidé semestriel s'établit à LUF 1,7 milliard contre LUF 0,4 milliard fin juin 1996. La part du groupe se situe à LUF 1,8 milliard, contre une perte de LUF 0,2 milliard au 1^{er} semestre 1996. Le cash flow est en progression de 34,5% et s'élève à LUF 7,4 milliards, contre LUF 5,5 milliards au 30 juin 1996.

Les importants programmes d'investissement que le groupe a poursuivis au 1^{er} semestre 1997 se soldent par des dépenses de LUF 6,7 milliards.

Perspectives

La poursuite du renforcement de la demande, dans un contexte caractérisé par l'amélioration des prix de vente, devrait accentuer l'impact positif sur les résultats du groupe ARBED au cours des prochains mois. Par ailleurs, la mise en oeuvre du partenariat stratégique avec ACERALIA formera la base pour un nouveau développement des performances du groupe ARBED.

Interna Groupe ARBED

Dans sa réunion du 26 septembre 1997, le conseil d'administration de l'ARBED a décidé de procéder à un changement dans l'organisation des organes de la société en mai 1998, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire.

M. Joseph Kinsch, président du conseil d'administration et de la direction générale du groupe, ayant alors atteint la limite d'âge de 65 ans fixée par les organes de la société, se retirera de la direction générale qui sera présidée à partir de cette date par M. Fernand Wagner, actuellement vice-président de la direction générale du groupe.

A la demande des administrateurs, M. Kinsch a accepté de continuer à assurer la présidence du conseil d'administration.

La direction générale du groupe sera composée de M. Fernand Wagner, président, de MM. Paul Mathys et Michel Wurth, nommés vice-présidents, et de

IMS (Integrated Media Services)

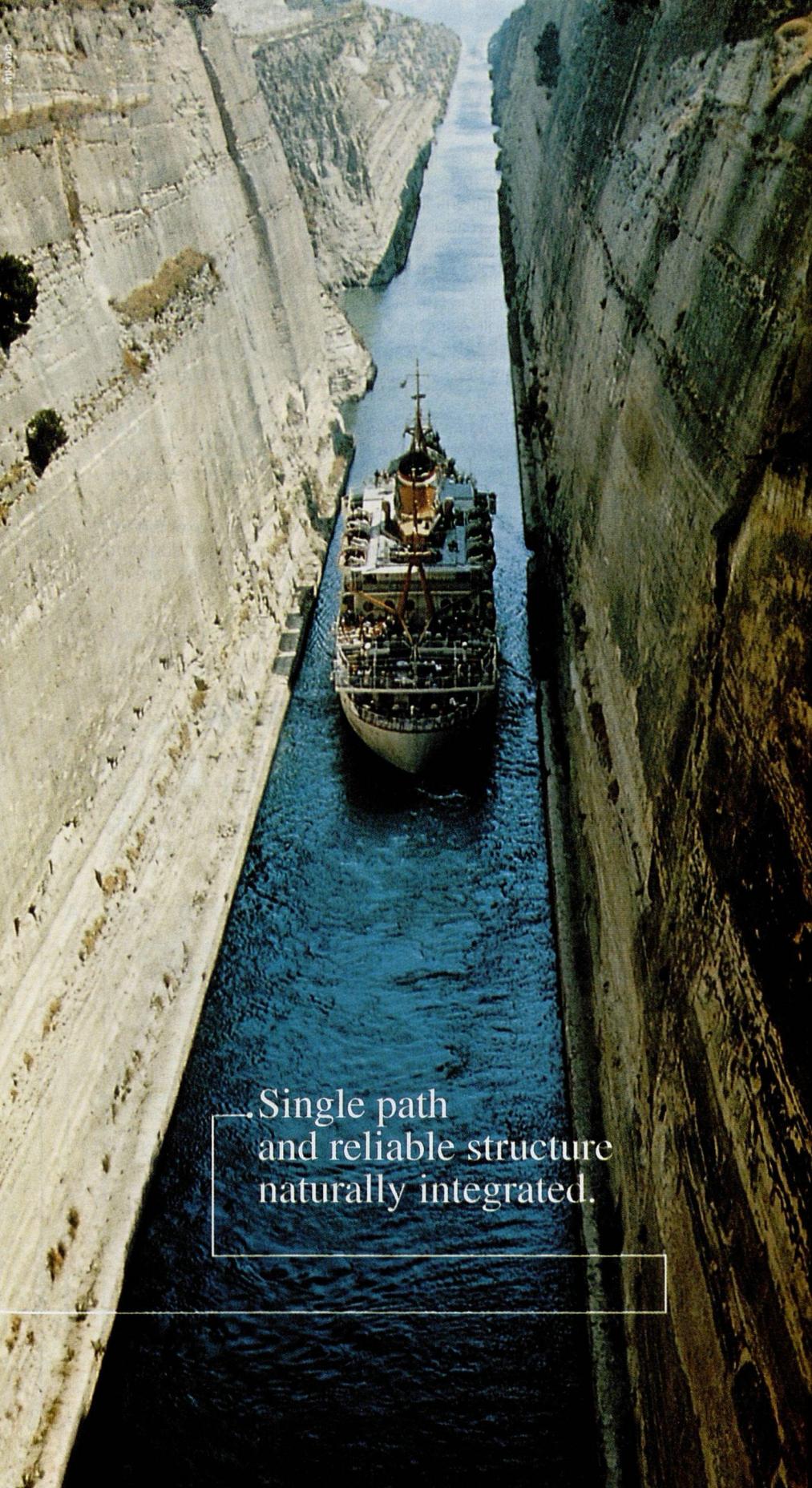
Infonet's Integrated Multimedia Services (IMS) gives you access to integrated voice, data and fax through a single circuit in a closed user group environment. This means that the system starts paying back its costs very quickly.

Infonet provides integrated communications at a price/performance ratio that's hard to beat. All with consistent global support, 24 hours a day, 7 days a week.

Infonet's Integrated Multimedia Services (IMS) can be combined with any Global WorkPlace Services, such as; Electronic Commerce, Private Intranet and WorkGroup Messaging. Like all Global WorkPlace Services, WorkPlace Multimedia services are backed up by Infonet's highly reliable World Network in 175 countries, with local support in 57.

At Infonet Luxembourg, we are proud to be an important part of the Global Infonet Networking Company, with Infonet Services Corporation and the Luxembourg Entreprise des Postes et Télécommunications as our joint shareholders.

We will be pleased to supply you with more information. You can contact us by e-mail, fax, phone or by post with your questions or requirements.

A large cargo ship is navigating through a narrow, deep canal. The canal walls are high and made of concrete or stone, with some vegetation on the left side. The water is a deep blue color. The ship is viewed from a high angle, looking down the length of the canal.

Single path
and reliable structure
naturally integrated.

0 8 0 0 - 2 0 8 0

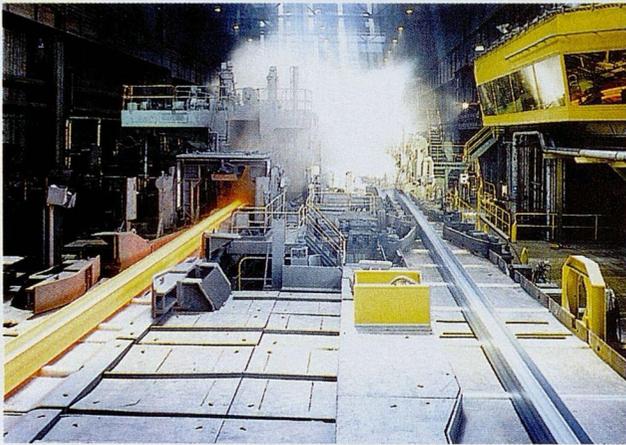
55, Rue des Bruyères
L-1274 Howald
G. D. of Luxembourg
Tel.: (352) 405 63 71
Fax: (352) 405 63 9

GLOBAL COMMUNICATIONS SOLUTIONS PROVIDER.

MM. Romain Henrion et Nicolas Ueberecken, directeurs de l'ARBED.

Cette réorganisation entraînera des changements dans différentes sociétés composant le groupe ARBED et notamment à SIDMAR, où il sera proposé de nommer M. Fernand Wagner, président du conseil d'administration, et M. Paul Matthys, vice-président, administrateur-délégué de SIDMAR.

La direction générale de SIDMAR sera composée de M. Paul Matthys, administrateur-délégué, de M. Hedwig Vergote, directeur général, chargé de la gestion courante des activités sidérurgiques de SIDMAR et de la coordination du secteur produits plats du groupe, de M. Pierre Bouckaert, directeur général, chargé de la gestion administrative, juridique et financière, et de M. Jef Roos, directeur général, chargé de la gestion du secteur acier inoxydable.



A STAHLwerke BREMEN, M. Hedwig Vergote, actuellement membre du directoire, sera remplacé à ce poste avec effet au 1^{er} octobre 1997 par M. Roger De Crook, actuellement directeur de Bregal. M. Vergote sera chargé de missions spéciales auprès de la société espagnole Aceralia - qui fera dorénavant partie du groupe - pour y effectuer une analyse approfondie du plan industriel de la société. Cette mission aura une durée de sept mois et débutera le 1^{er} octobre 1997.

Le Crédit Agricole acquiert la Banque Indosuez

Au cours de l'année 1996, la Caisse Nationale Crédit Agricole a acquis un droit de propriété de 100% sur la Banque Indosuez. Le Crédit Agricole figure en tête du peloton des banques de France avec 15 millions de clients et un rating de AA (S&P). Il occupe plus de 85.000 salariés et est établi dans 60 pays.

La Banque Indosuez s'appelle désormais (a maintenant changé de nom en) Crédit Agricole Indosuez et représente le point central pour la clientèle du Groupe du Crédit Agricole.

Dans ce contexte, le 5 septembre dernier, la Banque Indosuez Luxembourg, une succursale appartenant entièrement au Crédit Agricole Indosuez de France, a adopté le nom de Crédit Agricole Indosuez Luxembourg.

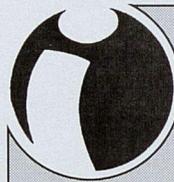
Finalement, à la fin de l'année 1997 aura lieu la fusion entre le Crédit Agricole Indosuez Luxembourg et le Crédit Agricole Luxembourg S.A., l'autre succursale luxembourgeoise du Groupe, afin de profiter pleinement des synergies produites par le Groupe Crédit Agricole.

Des améliorations ont été réalisées dans les quartiers généraux de la Banque Indosuez Luxembourg afin d'accueillir les clients et le personnel aux entités combinées.

Ainsi, le Crédit Agricole Indosuez Luxembourg, avec ses 350 collaborateurs, va renforcer son rang parmi les banques-clés sur la place financière du Luxembourg.

Secalt, filiale du groupe Tractel

Récemment, le groupe Tractel et sa filiale luxembourgeoise Secalt S.A. ont présenté à la presse leurs produits et services. Tractel est un groupe multinational de petites et moyennes entreprises, dont le chiffre d'affaires consolidé est de 3 milliards de LUF. Le



inlingua®

LE NUMERO 1
DE LA FORMATION LANGUES
EN EUROPE VOUS PROPOSE

NOUVEAU: SEMINAR SERVICE chez inlingua

2 journées de cours intensifs, pour améliorer vos compétences linguistiques inhérentes à votre métier. Une équipe de 2 à 3 formateurs inlingua, de langue maternelle, pour encadrer et motiver un petit groupe de 7 personnes au maximum. Utilisation en guise de soutien de l'audiovisuel et du multimédia pour parfaire les jeux de rôle et les situations professionnelles au quotidien.

| | | |
|----------|--|---------------------------------------|
| C | ENGLISH | <i>English for Business</i> |
| | Winning Business in English | |
| A | Negotiating in English | 13/14 oct. 1997 - 9/10 fév. 1998 |
| | DEUTSCH | <i>Deutsch im Beruf</i> |
| L | Geschäftskontakte | |
| | Verhandeln in Deutsch | 3/4 nov. 1997 - 12/13 fév. 1998 |
| E | FRANÇAIS | <i>Scénarios professionnels</i> |
| | Pouvez-vous français? | |
| N | Orthographe à grammaire française | 16/17 oct. 1997 - 2/3 mars 1998 |
| | NEDERLANDS | <i>Bedrijfsnederlands</i> |
| R | Le néerlandais dans le monde bancaire | |
| | Une initiation | 20/21 nov. 1997 - 23/24 avril 1998 |
| I | LËTZEBUERGESH | <i>Lëtzebuergesch op der Aarbecht</i> |
| | Gudde Mëtteg! Lydie um Apparat ... | |
| R | L'accueil au téléphone en Luxembourgeois | 8/9 déc. 1997 - 5/6 mars 1998 |
| | Coût: 11.000 F (déjeuner et supports pédagogiques inclus) | |

Merci de nous appeler au
00352 40 35 47 / 48 66 67
Fax 00352 40 35 48

E-Mail: inlingualux@hermesnet
Horaires bureaux: 8 - 19.30 heures
et samedi 8 - 12 heures

Les langues en
version professionnelle

inlingua®
72, rue du Cimetière
L-1338 Luxembourg

Le voyage d'études à l'Expo '98 à Lisbonne

« Les océans, un patrimoine pour le futur »

Départs :

les 16 et 23 juin 1998

les 1^{er} et 8 septembre 1998

1. Voyage de 4 jours

Tour d'orientation de Lisbonne et journées consacrées à l'Expo.

2. Voyage de 6 jours

Tour d'orientation de Lisbonne et journées consacrées à l'Expo. Les trois derniers jours, visite de la région de Sintra (Costa da Lisboa), avec ses châteaux et autres monuments classés patrimoine culturel de l'Humanité. Vous découvrirez également le littoral, ainsi que Cascais et Estoril.

A cause du nombre limité des places disponibles, les Voyages ALBATROS vous prient de réserver vos places à l'aide de la fiche de pré-inscription ci-dessous.

Fiche de pré-inscription

Je soussigné Nom: Prénom:

Adresse: Téléphone:

vous prie de bien vouloir me réserver place(s) pour le **Voyage EXPO 1998** à Lisbonne

du 16 juin 23 juin 1^{er} septembre 8 septembre 98 (biffer ce qui ne convient pas)

..... chambre(s) single chambre(s) double chambre(s) triple

Je désire prolonger le voyage ci-dessus à Sintra OUI NON

Les réservations seront clôturées le 25 novembre 1997.

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à :
Mme Liliane LENTZ

Voyages ALBATROS

229, route d'Arlon - B.P. 110 - L-8002 STRASSEN

Téléphone: 31 11 59/60

Fax: 31 13 81

groupe emploie quelque 630 personnes dans des filiales implantées dans 12 pays à travers le monde et dont les spécialités sont le levage, l'échafaudage suspendu et les installations d'entretien des façades des immeubles.

Les passerelles proprement dites des échafaudages suspendus sont fabriquée dans les usines du groupe à Luxembourg (Secalt S.A.) et de Toronto. L'activité des installations d'entretien des façades a été entièrement développé à Luxembourg chez Secalt.

Il s'agit des appareils et installations dont sont équipés d'une manière permanente certains immeubles tels que bureaux, hôtels, aéroports, destinés à entretenir et nettoyer les façades.

Dans ce domaine d'activités, le groupe Tractel est devenu le numéro un mondial suite à l'acquisition en 1991 de la société canadienne Swingstage basée à Toronto.

Transactions bancaires en toute sécurité via Internet: Lancement du service «e-b@nking», de Fortis Bank Luxembourg

Depuis le 8 septembre 1997, les clients de Fortis Bank Luxembourg ont la possibilité d'opérer leurs transactions bancaires via le réseau Internet sans devoir installer un logiciel spécifique. Il suffit que le poste de travail informatique utilisé (un PC, un Macintosh, une station Unix, etc.) fonctionne avec un browser compatible JAVA et que le client soit titulaire d'un contrat «e-b@nking».

Tout a été mis en œuvre pour garantir la sécurité de ce service gratuit à plusieurs niveaux:

- une procédure d'accès et d'identification est opérée par le client;
- une authentification de la Banque est garantie par une autorité externe (BelSign), des techniques de certificats et le standard SSL;
- la confidentialité et l'intégrité des messages est assurée, grâce une combinaison des techniques d'encryptage les plus sophistiquées du marché;
- la mise en œuvre de firewalls et de procédures protègent le réseau interne de la banque et son système d'informations.

En pratique, une fois la procédure d'identification accomplie, c'est un véritable canal sécurisé qui est établi entre la banque et son client.

Dès janvier 1998, Fortis Bank Luxembourg offrira également à ses clients la possibilité d'effection des

opération d'achat et de vente de valeurs mobilières via le système «e-b@nking» sur Internet.

Un nouveau type de compte courant électronique appelé «Unet» (sans frais de tenue de compte et assorti de nombreux avantages) est également proposé aux Internauts désirant effectuer leurs transactions bancaires principalement via le Web. Ainsi, la conjugaison du compte Unet et du système «e-b@nking» permet de bénéficier d'un véritable service bancaire électronique à distance hautement sécurisé.

Adresse Internet pour découvrir ce nouveau service: <http://www.FortisBank.lu>

ISO 9002 für Europe Commerce

Die Firma Europe Commerce aus Steinsel erhielt kürzlich die DIN EN ISO 9002 Zertifizierung für den Geschäftsbereich „Internationaler Handel und Logistik zur Lagerung sowie Weiterverarbeitung von Rohstoffen für die Keramik- und Feuerfest-Industrie“.



Die Reorganisation des Unternehmens und deren Dokumentation wurden mit dem Ziel durchgeführt, zu jeder Zeit einen optimalen Betriebsablauf sicherzustellen, damit die Waren und Dienstleistungen entspre-

Protêts

Abonnement annuel

- LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)
- + index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision
- + listes de jugements + faillites
- + a) listes de protêts **mensuelles**
- + b) listes des ordonnances de référé-provision **mensuelles**

Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures
Tél. 22 68 22 = matin si possible

chend den Erwartungen der Kunden zu konkurrenzfähigen Bedingungen angeboten und geliefert werden können.

Das Zertifikat soll ebenfalls das Vertrauen der Partner der Firma stärken, daß die Firma sich bereits jetzt auf den Euro und einen neuen weltweiten Markt im neuen Jahrtausend vorbereitet hat.

Banken-Infotage bei FERNBACH-Software

Vom 13. bis 16. Oktober 1997 wird FERNBACH-Software S.A., Luxemburg, ein umfangreiches Programm zum Thema Banken-Software bieten, wobei namhafte Referenten aus der Praxis zu unterschiedlichen Themenstellungen in Vortragsreihen, Workshops oder einer VIP-Lounge als Ansprechpartner zur Verfügung stehen.

So wird beispielsweise Herr V. Visser, Vorstandsmitglied der Advance Bank AG, München, die Software-seitige Umsetzung der Positionierung seines Hauses unter den Direkt-Banken aufzeigen. Die Advance Bank bietet ihren Kunden mittels Telefon die gesamte Palette ihrer Bankgeschäfte an.

Im Hinblick auf die Anwendungsentwicklung wird S. Arn, Geschäftsführer der ADNOVUM Informatik AG in Zürich zur Ausstattung von ORACLE 8 mit CORBA-Technologien referieren. Weiterhin wird er in einem ganztägigen Workshop detailliert den Nutzen von CORBA für die Anwendungsentwicklung aufzeigen und einen Überblick über Erfahrungen aus dem Beta-Release geben.

Über die Erfahrungen während der Einführung und über den Einsatz einer Banken-Gesamtlösung auf Basis der FERNBACH-Software-Produkte wird J. M. Schaaf, Directeur-Adjoint der DSL Bank Luxemburg S.A. berichten.

Das differenzierte Programm der Banken-Infotage inkl. des Anmeldeformulars kann unter folgender Adresse angefordert werden: FERNBACH Software S.A., B.P. 737, L-2017 Luxembourg, Tel.: 40 22 44-402.

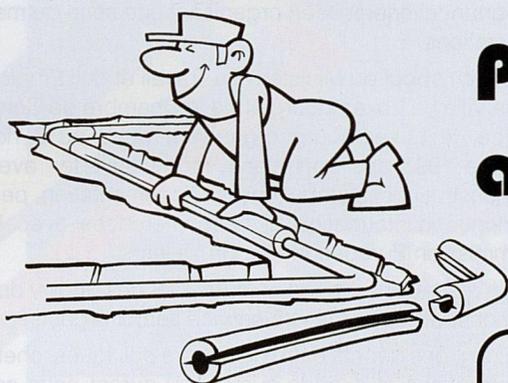
Des habits neufs pour Bofferding

Tout comme l'habit est le reflet de la personne qui le porte, l'emballage reflète la personnalité et les qualités d'un produit. Chacun prend grand soin à la manière de s'habiller et ainsi Bofferding porte grande attention à l'habillage de ses produits.

Toutes les bières Bofferding ont été nouvellement habillées: les étiquettes des vidanges consignées Lager Pils et Hausbier, les packs de vidanges perdues et les boîtes ont été «relookées», sans toucher à la qualité du produit lui-même.

Preisüberreichung an die Gewinner des Rosport Gewinnspiels

Die Mineralwasserquelle Rosport fördert alljährlich mehrere umweltunterstützende Maßnahmen. So wurde im Juli dieses Jahres anlässlich der nationalen Umweltwochen des Mouvement Ecologique ein Gewinnspiel organisiert. Die Preisüberreichung fand während der Eröffnung der Oekofoire am Messestand des Mouvement Ecologique statt. Hier konnte Georges Schaaf, Marketingverantwortlicher der



**Frostfreie
Wasserleitungen
Wärmegeschützte
Heizungsrohre**

Perfekte Isolierung aller Rohrleitungen

CENTRE D'ISOLATION

Rue Denis Netgen - L-3858 Schifflange - Tél. 54 20 02

Source Rosport, den Hauptgewinn, einen Gutschein von 20.000 LUF an das Ehepaar Mariette und Patrick Weyrich aus Mersch überreichen. Diese Summe steht den Gewinnern zur Verfügung, um mit Freunden einen Abend in einem Restaurant ihrer Wahl zu verbringen.

Metropolis Winter 97/98

Der Metropolis Katalog Winter 97/98 von Luxair Tours ist kürzlich erschienen. Er bietet die Gelegenheit, 14 der schönsten und interessantesten Metropolen Europas zu besichtigen. Die sorgfältig ausgewählten Hotels sind meistens zentral gelegen und somit ein idealer Ausgangspunkt für einen Streifzug durch die Stadt.



Der Metropolis Katalog Winter 97/98 ist in jedem Reisebüro erhältlich.

IncoTech:

Innovation dans la sécurité Internet

IncoTech est une jeune société spécialisée dans les systèmes d'information Web. Elle a été fondée sur la base d'un concept simple: il existe un fossé réel entre les promesses offertes par la technologie liée à l'Internet et la réalité de son application, que ce soit du point de vue de son intégration dans les systèmes existants des sociétés ou de celui du développement de produits puissants destinés aux utilisateurs finaux.

Pour répondre à ces besoins, la société IncoTech développe et commercialise une technologie logicielle et matérielle intégrée, offrant à ses clients des solutions fiables et simples à mettre en place.

IncoTech se concentre sur le domaine des systèmes d'édition et de commerce électronique basés sur la technologie Web. Les solutions proposées sont particulièrement adaptées aux banques et «marchands électroniques» qui souhaitent faire de l'Internet un vecteur important de leur activité, et pour qui la sécurité des systèmes et des données est primordiale.

IncoTech a lancé récemment un nouveau système d'édition électronique sécurisé, appelé Saios (Secure All In One Servers). Saios bidirectionnel est la connexion parfaite entre l'Intranet et l'Internet. Les informations et les documents sont vérifiés, actualisés, filtrés et acheminés par une procédure automatisée. Le modèle permet l'échange confidentiel d'informations entre l'Intranet et l'Internet en gardant les intrus à distance.

Pour des renseignements supplémentaires, les personnes intéressées peuvent contacter InfoTech, 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald (tél.: 29 53 83-1, fax: 29 53 83-222, e-mail: incotech@incotech.lu).

Ouverture de «Limp's Copy»

Le 1^{er} septembre, le magasin «LIMP'S COPY» a ouvert ses portes à Limpertsberg.

«Limp's Copy» est au service de la clientèle pour photocopies noir/blanc ainsi qu'en couleurs, copies de plans d'architectes, reliures, façonnage, impression de T-Shirts sur base de motifs amenés par la clientèle, service de télécopie, plastifications et papeterie.

Pour tous renseignements supplémentaires, le magasin peut être contacté par tél. 22 63 72 ou par fax 22 63 71.

EUROPEAN TELEWORK WEEK 1997 (ETW 1997)

du 3 au 10 novembre 1997 à Luxembourg

Dans le cadre de la semaine européenne du télétravail, le Luxembourg a décidé de s'associer à cet important événement en organisant une série de manifestations.

Avec l'appui du Ministère du Travail et de l'Emploi, de la Ville de Luxembourg et de la Chambre de Commerce, le Luxembourg organisera du 3 au 8 novembre 1997 des opérations «porte ouverte» avec démonstrations, distributions de documentation, permanence d'information et téléconférences avec la Commission Européenne de Bruxelles.

En réseau avec la région d'Arlon et de Longwy des démonstrations sur le télé-service seront organisées.

Enfin, des débats entre décideurs politiques, chefs d'entreprises et experts auront lieu durant cette semaine.

Cette manifestation bénéficie du sponsoring du «Le Foyer-Groupe d'Assurances», d'Arthur Andersen et de la société BULL S.A.. Elle est organisée par le CEPS-INSTEAD en collaboration avec INFOPARTNERS S.A..

EURO INFO CENTRE LUXEMBOURG

CONSEIL
ASSISTANCE
INFORMATION



LE PARTENAIRE DES PME

EURO INFO CENTRE

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHE DU LUXEMBOURG



FEDIL

Tél. : 42 39 39-333 Fax. : 43 83 26

SIEGE :
7, RUE ALCIDE DE GASPERI
LUXEMBOURG

ADRESSE POSTALE :
CHAMBRE DE COMMERCE/EIC
L-2981 LUXEMBOURG



Savoir-faire

Depuis sa création, la Banque Générale du Luxembourg accompagne les entreprises luxembourgeoises dans leur développement. Au fil des ans, elle a acquis une expérience et un savoir-faire pointus lui permettant de répondre de façon optimale à leurs besoins.

Première banque universelle du Grand-Duché, la Banque Générale du Luxembourg s'engage aux côtés des PME, les assiste et les guide dans la gestion de leurs ressources, dans l'accomplissement de leurs projets.

Partenaire actif de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, la Banque Générale du Luxembourg privilégie une approche personnalisée de chaque métier et un encadrement attentif de chaque projet, pour bâtir ensemble un avenir prospère.



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, AVENUE J.F. KENNEDY,
L-2951 LUXEMBOURG, TÉL.: (352) 42 42-1

INFO ENTREPRISES

LE PARTENAIRE DES PME